

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 décembre 2014

Présidence

Madame Carmen TANNER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Nous devons excuser l'absence ce soir de notre huissier, M. Bastien MORLEO. En raison d'une intervention chirurgicale vendredi dernier, il ne peut officier à son poste. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Je vous demande d'ores et déjà d'aider Mme Viviana RODRIGUES pour le passage du micro.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anna-Rita BARTOLOTTA, Claire-Lise DETREY, Louisa DIAZ, Stéphanie DOBLER, Valérie DUVOISIN, Anne-Louise GILLIÉRON, Pascal BLUM, Daniel BURDET, Didier FORESTIER, Philippe GUIGNARD, Marc NICODET, Thierry PIDOUX, Nicola SCHIRINZI, Roland VILLARD et Alain WILLOMMET.

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Arta PAPAZI, Nuri HAJDARI et Laurent GILLIARD.

Membres présents	82
Membres excusés	15
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

Lors de notre séance du 4 décembre dernier, la discussion sur un préavis a été renvoyée à ce jour.

Conformément à notre article 59 et son 2^{ème} alinéa qui précise ceci : « *les objets prévus à l'ordre du jour et non liquidés sont reportés, dans le même ordre, en tête de l'ordre du jour de la séance suivante* », nous passerons à la discussion sur le préavis 14.02 « PDL gare-lac », en tête des préavis à traiter.

Je rappelle que selon l'art 59 3^{ème} alinéa « *l'ordre des opérations peut être modifié par décision de l'assemblée notamment sur proposition de la municipalité* ».

Etes-vous d'accord avec cet ordre du jour ? Cela semble être le cas.

La numérotation est donc décalée de facto depuis le point 4.

**2. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

La minute ailleurs

...mais vraiment une minute vu l'ordre du jour chargé.

Liebe Kolleginnen, gehen wir in die Gemeinde Glaris Nord in Kanton Glaris. Et je remercie ma cheffe, Katia WEIBEL, ancienne Présidente de ce Conseil pour ses quelques indications qui suivent. Lorsqu'une personne accède à ce parlement, le tutoiement est appliqué d'office. Cela s'applique à la sphère privée ou informelle, mais également, et c'est plus surprenant, au sein même du Conseil. Ainsi lors de la prise de parole, après les salutations d'usages, le tutoiement s'enchaîne. Cela donne par exemple : « Mme la Présidente, Mmes et MM les membres de la Municipalité, comme tu le disais Vera, la proposition de Tobias est intéressante, etc.. ». Cette pratique se retrouve dans bon nombre de parlements suisses allemands à l'échelon communal et dans les communes à l'esprit « land », soit campagnard. Je dois vous avouer que c'est une pratique...(arsen) Je disais le tutoiement est une pratique sympathique.

Enchainons...

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétition

En date du 8 décembre dernier, nous avons reçu une pétition de M. Michel WIRZ, ancien secrétaire municipal adjoint concernant des conflits de personnel.

Le Bureau du Conseil communal en prendra connaissance dans sa prochaine séance et y donnera la suite qu'il jugera utile.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Anniversaire

Sans transition. Au terme de nos débats, ou peut-être pendant une pause au milieu de cette séance, je vous invite à aller faire la bise ou serrer la main à notre cher collègue M. Thierry GABERELL qui fête en ce jour ses 40 ans.

En attendant, je vous propose de l'applaudir chaleureusement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un vœu de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT

3. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

4. PRÉAVIS
N° PR14.02PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ (PDL) « GARE-LAC ».
RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. PIERRE DESSEMONTET
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. DANIEL COCHAND

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Pierrette ROULET-GRIN, Pierre ARNABOLDI, Daniel COCHAND, Pierre DESSEMONTET, Pascal GAFNER, Yann MAMIN, Vassilis VENIZELOS et Bart WIND.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

*Discussion sur le plan
directeur localisé Gare-
Lac*

La discussion sur ce préavis a été renvoyée à ce jour lors de notre séance du 4 décembre dernier par plus d'un cinquième des membres présents, soit 28 personnes. Ayant entendu les rapporteurs, nous poursuivons la discussion qui s'enchaîne sur l'article 1.

Je vous prie de vous munir du document intitulé : YVERDON-LES-BAINS, PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ GARE-LAC, (version résumée), objectifs - principes - mesures, annexé aux rapports. Je vais maintenant vous citer les chapitres et les titres des fiches.

J'ouvre la discussion sur le plan directeur localisé Gare-Lac et je vous prie de vous manifester à l'énoncé de la fiche sur laquelle vous désirez intervenir, en précisant si c'est sur les objectifs, les principes d'aménagement ou les mesures d'aménagement.

Nos secrétaires vont faire défiler à l'écran les fiches au fur et à mesure de leur annonce.

Sans intervention de la part de l'assemblée, les fiches seront considérées comme acceptées. Je ferai toutefois voter les amendements proposés dans les rapports de commissions.

Énumération des fiches.

*Chapitre : Mixité
fonctionnelle et sociale*

page 4 : Mixité fonctionnelle et sociale pp 18-21

Nous sommes en présence d'un amendement de la majorité de la commission au 4^{ème} point de "Mesures d'aménagement" (remplace point actuel) : « **En matière de logements d'utilité publique (logements protégés, logements étudiants, logements à loyer abordable et logements subventionnés), atteindre un taux de 30% sur les terrains privés, et 50% sur les terrains publics.** »

*Discussion sur la
proposition
d'amendement N° 1*

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Avant de discuter de cet amendement, permettez-moi, Mme la Présidente, de vous donner la position du groupe des Verts sur l'ensemble de ce préavis puisque nous n'avons pas pu le faire lors de la séance précédente. Ce projet est à notre sens un projet majeur qui doit rassembler l'ensemble de la population et les Verts le soutiendront pour au moins deux raisons. La première, est la localisation exceptionnelle du site situé à proximité de la Gare, à deux pas de la ville et à deux pas du lac. Et la deuxième raison est que ce projet propose des conditions cadres qui permettront de développer un quartier exemplaire.

Tout d'abord sur la localisation exceptionnelle du site, comme je le disais tout à l'heure, on est effectivement à proximité de la gare. On est entre la ville et le lac. La problématique du rapprochement de la ville au lac a fait l'objet de nombreuses propositions, de nombreuses idées, de nombreux débats. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de renforcer cette couture avec les premières traces, les premiers développements et un parc des Rives qui donne satisfaction à l'ensemble de la population. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de réaliser un quartier vivant et exemplaire entre le lac et la ville ce qui permettra de renforcer cette couture et de rapprocher clairement la ville du lac.

Aujourd'hui, nous avons affaire à une friche qui rappelle la mémoire glorieuse de notre passé industriel, mais cette friche mérite, à notre sens, d'être valorisée. Le potentiel est clairement sous-développé, nous savons aujourd'hui, avec les nouvelles dispositions fédérales qu'il est difficile d'étendre la ville au sud, d'étendre la ville en direction des zones agricoles. Nous avons ici un potentiel remarquable à proximité de la gare qu'il s'agit de développer et de valoriser.

Nous avons un quartier peu homogène avec différentes activités qu'il s'agit de coordonner, qu'il s'agit de mettre en musique. Et là, avec ce projet, nous avons une proposition intéressante, qui mérite d'être soutenue pour faire de ce quartier, un quartier vivant, un quartier homogène, et il faut l'admettre aujourd'hui, ce quartier et un quartier qui ne fait pas rêver.

Alors pourquoi ce projet nous offre une opportunité exceptionnelle de donner une nouvelle identité à ce lieu, il me semble que tous les ingrédients sont réunis dans ce magnifique projet pour en faire un quartier où il fait bon vivre.

Tout d'abord, c'est un programme qui nous propose de développer un quartier pour accueillir trois mille huit cents habitants, mille deux cents emplois, ce qui permettra d'avoir une certaine mixité au niveau des activités, ce qui en fera clairement un quartier vivant, vivant le jour, mais aussi vivant le soir. Ce ne sera pas un ghetto avec différentes activités industrielles, ni un ghetto pour logements, ce sera un quartier vivant avec des commerces, avec différents services.

Ensuite, parce que ce quartier propose une place importante à la mobilité douce et c'est juste une évidence quand on est à deux pas de la gare et à deux pas des interfaces de transports publics majeurs en Suisse romande.

Nous avons aussi l'occasion ici avec les différentes mesures qui nous sont proposées, de développer un quartier à hautes performances énergétiques, ce qui nous semble être totalement en phase avec les différentes politiques énergétiques qui sont proposées tant au niveau cantonal, fédéral que communal.

Nous avons une politique du stationnement mesurée qui nous permettra de préserver une certaine accessibilité pour le transport individuel motorisé, mais qui nous permettra aussi de libérer des espaces conviviaux au sein du quartier. Ces espaces publics conviviaux qui sont proposés à travers ce projet, ne doivent pas effectivement se contenter de nous offrir un modèle, de nous offrir le plus court chemin de la voiture au salon, mais doit nous proposer des espaces qui sont vivants et qui sont habités pas les différents acteurs du quartier.

Nous avons aussi un projet qui nous propose de mettre en valeur l'eau. L'eau, élément central, élément central à Yverdon, que ce soit d'un point de vue naturel ou d'un point de vue culturel avec un projet, avec une promenade de long du canal oriental qui nous permettra de renforcer cette couture que j'évoquais tout à l'heure.

Avec ce projet, Yverdon a une chance unique de renforcer son identité, de valoriser ses richesses naturelles, culturelles, économiques et humaines.

Ce projet, à notre sens, doit rassembler. Ce thème, cette problématique est à notre sens centrale à l'heure actuelle. Il doit rassembler, il doit concilier. Il doit concilier les besoins des nouveaux habitants mais aussi des habitants actuels d'Yverdon. Ce projet doit profiter aux habitants d'Yverdon, permettant aux enfants d'Yverdon de trouver des logements. Yverdon qui a un des

taux de vacances des plus bas du canton et de Suisse, mérite, doit offrir des logements pour ses enfants, mais il s'agit aussi de permettre à la ville de se développer pour accueillir de nouveaux habitants et ce projet permet de concilier ces différents besoins.

Il s'agit aussi de concilier ou de réconcilier le passé industriel de la ville avec la présence d'Hermes-Précisa, avec une friche qui mérite d'être valorisée, réconcilier son passé industriel et son avenir qui est particulièrement incarné par la présence d'un pôle étudiant et l'école d'ingénieurs et qui sera illustré par cet éco-quartier qui nous permettra d'avoir un quartier vivant.

Il s'agit aussi de concilier une certaine qualité de vie avec un développement qui est nécessaire, un développement qui est inéluctable et ce projet nous permet de concilier ces deux éléments.

Il s'agira aussi de concilier une politique de mobilité qui répondra aux attentes des personnes qui souhaitent se déplacer en voiture, mais aussi les personnes qui souhaitent se déplacer en vélo ou à pieds.

Il s'agira aussi de concilier les générations, les anciennes et nouvelles générations en prévoyant des logements pour étudiants, mais aussi des logements pour les moins jeunes.

Enfin, ce projet permettra de réconcilier la ville et son lac.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, ce projet doit à notre sens être soutenu par tous. Il s'agit ce soir d'oublier les ressentiments stériles, les intentions revanchardes, ce projet mérite mieux que d'être pris en otage par des postures politiques dogmatiques. Il ne s'agit pas du projet d'un parti, il ne s'agit pas du projet d'une municipalité, il s'agit du projet de tous les Yverdonnois.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts vous invite à soutenir ce PDL.

M. le Conseiller Paul-Arthur TREYVAUD :

Du côté de la Municipalité, le Conseil communal a une certaine propension à se mêler de tout et à vouloir imposer ses vues à la Municipalité sur des affaires qui sont pourtant de son ressort à elle. Ce phénomène est fâcheux car il conduit à la confusion et à la dispersion des responsabilités.

A l'inverse, il arrive que la Municipalité mette l'organe délibérant devant le fait accompli, ce qui est tout autant regrettable.

Dans le cas de l'amendement 5.1. c'est la commission du Conseil qui s'aventure sur la voie de cette mauvaise habitude.

Ainsi, lorsque la Municipalité – ou la commission - utilisent le plan directeur localisé pour faire voter par le Conseil communal des dispositions qui n'ont à rien à faire dans un tel plan, à ce stade, elles contraignent le Conseil communal à accepter d'ores et déjà des dispositions qui devraient trouver leur place dans le plan de quartier qui sera présenté ultérieurement.

Le plan directeur localisé permet en effet d'élaborer une « idée d'aménagement » et d'adapter en conséquence le plan général d'affectation. Cet instrument a un caractère stratégique. Il impose ou il devrait imposer uniquement les règles nécessaires pour garantir l'intérêt public en réservant autant de souplesse que possible pour les autorités et les constructeurs. Il traite des thèmes principaux de l'aménagement du territoire, comme le bâti, la mobilité, les espaces publics, le paysage, l'environnement ou encore l'énergie. Sur chacun de ces thèmes, il formule des objectifs à viser, les principes d'aménagement mais pas la planification dans le détail. Il sert à préparer les plans d'affectation, à coordonner, à échelonner dans le temps les activités à incidence spatiale. Il n'a pas force obligatoire pour les particuliers. En conséquence, il ne peut pas avoir le caractère

d'une décision. Il ne peut d'ailleurs pas être attaqué.

En fixant les proportions en matière de logements d'utilité publique à un taux de 30% sur les terrains privés et de 50% sur les terrains publics, la commission introduit dans le plan directeur localisé des notions qui devraient être discutées au stade du plan de quartier. En cela, l'amendement bloque la discussion et les votes qui devront être discutés lorsque les détails de la planification communale seront connus soit au stade du plan de quartier. Les taux précités doivent pouvoir être inscrits dans le contexte des autres mesures d'aménagement qui seront contenues dans le plan de quartier. Il n'y a aucune raison de bloquer ce futur vote au stade de l'approbation du plan directeur. Il ne faut pas priver ce Conseil d'avoir une discussion d'ensemble du plan de quartier. Cela serait le cas si ce soir nous votions déjà sur des notions qui devraient de par leur nature être votées plus tard, en pleine connaissance de la situation, cas échéant de son évolution.

La Municipalité a raison lorsqu'elle se détermine sur cet amendement en affirmant qu'il s'agit d'un amendement de fond. Elle a tort lorsqu'elle en recommande l'adoption au motif qu'il ne constitue pas vraiment un point d'achoppement avec le Service du développement territorial (SDT). Là n'est pas véritablement la question.

Je suggère le rejet de cet amendement et le retour au texte proposé par la Municipalité dans le rapport du 31 janvier 2014.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

D'une part, rappeler simplement que les initiants de cet amendement font part de leur soucis de coordonner l'avancée du quartier gare-lac avec la mise à disposition la plus large possible de logements abordables pour toutes les couches de la population yverdonnoise.

Rappeler aussi que selon ce que nous avons compris de la portée règlementaire d'un plan directeur localisé (PDL), celui-ci ne comprend pas d'injonction, l'amendement vise donc un but idéal duquel on pourra s'écarter le cas échéant, relativement considérablement.

Que je ne crois pas que la Municipalité a recommandé l'adoption de cet amendement, elle a simplement signalé que selon les contacts qu'elle avait eu avec les services cantonaux, il semblait que l'adoption d'un tel amendement, n'entraînerait pas un réexamen du PDL par les services cantonaux concernés.

Rappeler enfin, une dernière chose, c'est qu'en commission, cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Au sujet de cette proposition d'amendement, j'aurais deux choses à vous dire. La première concernant ce taux de 30% à atteindre sur les terrains privés, c'est qu'il faut bien être conscient aujourd'hui que nous n'avons aucun outil, aucun, zéro, pour contraindre des privés par le biais d'un plan de quartier à un quelconque quota, même 1%, de logements subventionnés, abordables ou autres, disons d'intérêt public. Ça se passe aujourd'hui, par le biais de la négociation.

Ensuite, au niveau cantonal, les outils, mais qui n'ont pas encore été votés par le Grand Conseil, sont en train de se développer, en tous les cas, ont été proposés par les départements concernés, mais qui sont des outils, je ne veux pas entrer dans le détail, mais plutôt incitatifs et qui ne permettent pas d'imposer quoi que ce soit non plus à des privés.

Cela étant dit, et pour reprendre les termes du président de la commission, sachant qu'un plan directeur localisé n'est pas contraignant pour les autorités, mais fixe bien un guide, une ligne, une idée, comme le disait M. TREYVAUD, la Municipalité ne peut pas atteindre ces 30%, mais il est intéressant que, par ce biais, la Municipalité s'engage à essayer de le négocier avec les privés,

voire à utiliser les outils, s'il y en a ces futures années, qui permettront d'inciter les privés à le faire, en échange de meilleurs intérêts pour eux, par exemple, de droits à bâtir supplémentaires, c'est en gros, un des outils qui est prévu. Et voilà. Nous contraindre à obtenir quelque chose pour lequel nous n'avons pas de base légale, c'est inutile, par contre, nous donner l'indication, l'objectif d'essayer de le faire, comme vous le faites par le biais de ce PDL, la Municipalité ne s'y oppose pas.

La deuxième chose, concerne les 50% sur les terrains publics. Alors là, nous avons beaucoup plus de latitude pour décider ce que nous désirons faire sur nos parcelles. Il est donc possible, sans problème, de fixer un quota. Je voulais quand même dire que 50% c'est un quota qui est élevé, il faut s'en rendre compte.

Sur l'intention, je pense qu'elle est bonne quand on parle de logements à loyer abordable, on ne parle pas forcément de logements subventionnés, on parle de logements à destination des classes moyennes et on parle surtout de location et c'est vrai que c'est important dans cette ville qu'on mette à disposition de la location au gens parce qu'on voit beaucoup, c'est vrai, de propriétés par étage mais qui sont réservées qu'à une certaine partie de la population. Voilà.

Alors ceci étant dit pour attirer votre attention sur ces différents points, si nous considérons et nous pouvons considérer que c'est un objectif, que nous nous fixons, mais que nous ne sommes pas tenus de le réaliser si nous n'arrivons pas à le faire, et bien, la Municipalité, comme je vous le disait, n'est pas opposée à cet amendement.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

4^{ème} point de : "Mesures d'aménagement" (remplace point actuel) : « En matière de logements d'utilité publique (logements protégés, logements étudiants, logements à loyer abordable et logements subventionnés), atteindre un taux de 30% sur les terrains privés, et 50% sur les terrains publics. »

Vote s/amendement N° 1

L'amendement de la fiche "Mixité fonctionnelle et sociale" est accepté par 37 voix contre 31. (et quelques abstentions)

M. le Conseiller François ARMADA :

Vous pouvez redonner les résultats.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Par 37 voix pour contre 31 voix, vous venez d'accepter l'amendement.

Chapitre : Espaces constructibles

page 6 : Patrimoine archéologique et bâti pp. 22-23

Nous sommes en présence d'un amendement de la majorité de la commission au point "Principes d'aménagement" qui propose un 3^{ème} point (nouveau) : « **Valoriser le patrimoine archéologique mis au jour.** »

Discussion sur la proposition d'amendement N° 2

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Les initiants de cet amendement arguent qu'il faut profiter de l'occasion en termes de valorisation (visibilité) du patrimoine mis au jour et au vu de la valeur des sites concernés, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO pour certains d'entre eux.

J'ajouterai pour une note qu'il ne s'agit pas, si on venait à trouver des pieux palafittiques dans cette région au moment de la construction, d'excaver et de créer de grands aquariums de cinq ou six mètres de haut, mais simplement de marquer au sol par de la signalétique une fois que le

quartier sera réalisé, que dessous, il existe effectivement. Donc, c'est un amendement qui se limite d'une certaine manière à une valorisation sous forme de panneaux d'information concernant ce patrimoine. Il a été adopté à l'unanimité de la commission.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Concernant cette question, la Municipalité n'est pas du tout opposée à cet amendement.

Juste rappeler, peut-être, la façon dont on traite les vestiges archéologiques sur lesquels on tombe. Est-ce qu'on les met au jour, est-ce qu'on ne les met pas au jour, est-ce qu'on les protège ou pas, c'est avant tout l'archéologie cantonale qui fixe les règles et pas la commune. Après, si nous découvrons un patrimoine archéologique qui mérite d'être mis en valeur et bien, je pense que ce sera dans l'intérêt de tout le monde de le valoriser.

Pour ce qui est des sites palafittiques, la question est déjà prise en compte, d'ailleurs dans le PDL, où les sites qui sont classés au patrimoine de l'UNESCO ne seront pas mis au jour, ce n'est pas du tout l'objectif, par contre, feront l'objet de mesures constructives particulières de manière à ne pas les endommager.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

"Principes d'aménagement", 3ème point (nouveau) : « Valoriser le patrimoine archéologique mis au jour. »

Vote s/amendement N° 2

L'amendement de la fiche "Patrimoine archéologique et bâti (pp. 22-23)" est accepté à l'unanimité moins quelques absentions.

page 7 : Patrimoine archéologique et bâti pp. 24-25

page 8 : Le quartier gare (Gare CFF) pp. 26-27

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission qui propose de supprimer la fiche «**Le quartier gare (Gare CFF) pp. 26-27 du document principal**».

Discussion sur la proposition d'amendement N° 3

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

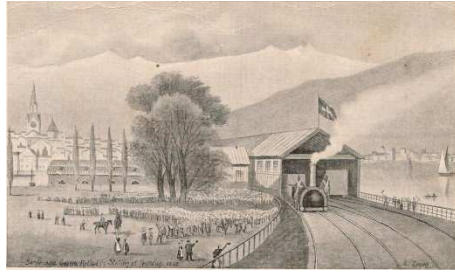
Mme la Présidente, M. le Syndic, Mmes et MM. de la Municipalité, chers collègues. Je dirais simplement Mmes et MM. pour la suite de la soirée, puisque j'interviendrai un certain nombre de fois.

J'aimerais tout d'abord qu'on fasse un tout petit peu de retour historique. En 1651, nous n'aurions pas eu de projet Gare-Lac car il nous aurait manqué une gare.



En 1855, nous avons un magnifique ... en 1855 nous n'aurions pas eu de problème technique de ce genre, mais nous avons un magnifique projet Gare-Lac... mais cette fois-ci sans quartier,

faute de terrains encore à reblayer, industrialiser et polluer.



Etape suivante, 1905, ça commence à aller dans le bon sens, TRAVYS est encore dans les limbes et il nous manque un concept de transports publics.



Et puis on a progressé, parce que maintenant, nous arrivons avec un projet et un périmètre, avec des zones déjà construites, d'autres à construire.



Et cerise sur le gâteau, nous l'avons découverte en pénétrant dans cette salle, dans le hall, puisque nous avons pu y voir les résultats du concours pour l'aménagement de la place d'Armes.



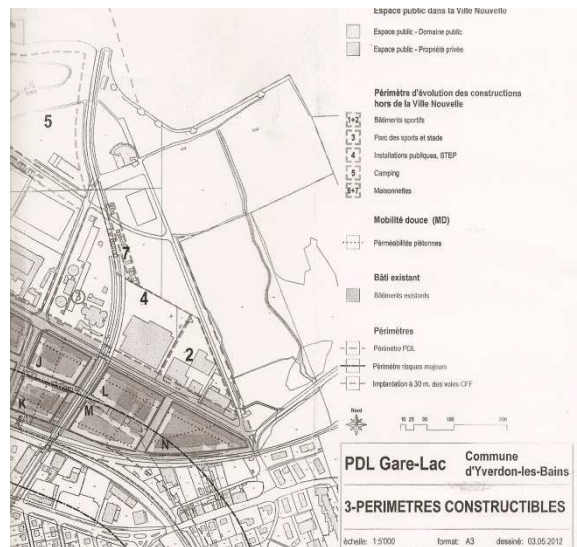
Si nous faisons une proposition de suppression de fiche, cela tient au fait que le périmètre dépasse à nos yeux, largement ce qu'aurait dû être ce projet Gare-Lac, inscrit entre voies ferrées, ateliers CFF, Thièle, lac et Buron. En effet, dans le PR11.10PR que ce Conseil a eu en mains et qui datait d'avril 2011, il était fait référence au concours d'urbanisme de 2007 pour requalifier le territoire compris entre la voie CFF et le lac. Il y était donc écrit en 2011: « Ce territoire Gare-Lac fait l'objet d'un PDL qui sera soumis au Conseil communal pour adoption en principe cette année encore ». Or, le périmètre qu'on nous propose aujourd'hui comprend

l'ensemble des voies CFF, et ça ne fait à mes yeux, pas trop quartier écologique. A notre avis, le front de la Gare devrait appartenir à un ensemble Place d'Armes-Gare.



Il apparaît aussi incohérent dans le périmètre, quand on détermine les zones, d'avoir placé le garage Ford-Peugeot du début de l'avenue des Sports dans une zone 2, qualifiée zone de loisirs alors que c'est une zone à caractère industriel. C'est le badminton qui n'est pas à sa place dans la zone actuelle, une zone qui devrait rester à caractère commercial et industriel. Il nous apparaît donc que le périmètre proposé ne correspond pas à ce qui avait été mis à l'étude en 2011.

C'est la raison pour laquelle nous proposons la suppression de cette partie qui concerne la gare et qui devrait être traitée, à notre avis en rapport avec la Place d'Armes.



M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

La commission tient à faire remarquer que selon ce qu'elle a pu comprendre de la réaction probable des services cantonaux par rapport à un changement de périmètre, il est très probable que cet amendement provoque un réexamen du Service du développement territorial (SDT) à cause de cette modification de périmètre. Par ailleurs, le souci de bien relier la gare CFF à la région de la Place d'Armes et au centre-ville est tout à fait légitime, il est d'ailleurs traité dans un amendement subséquent proposé par la majorité de la commission, l'amendement N° 5 que nous traiterons dans quelques minutes.

Pour toutes ces raisons, la commission a refusé cette proposition d'amendement par 6 voix contre 2.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Nous partageons les mêmes préoccupations que le groupe socialiste, à savoir, si cette gare qui finalement, on est au moins d'accord sur ce point, devrait une fois ou l'autre être réorganisée,

que ce soit avec la Place d'Armes ou avec finalement le PDL, si cette fiche « Gare » est supprimée du PDL, est-ce qu'il y aura un réexamen du canton ? Parce que dans ce cas-là, ça serait vraiment dommage de perdre un temps à cause de cette gare qu'on va de toute façon, tout le monde est d'accord là-dessus, un jour réembellir.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Concernant la question de cette gare, nous l'avons mise dans le périmètre de ce Plan directeur localisé parce que l'intérêt qu'elle a pour ce nouveau quartier Gare-lac, c'est d'être le point d'entrée finalement, dans ce quartier, par le biais, et c'est ça principalement pour nous l'intérêt de cette fiche, par ces passages et autres passerelles qui sont prévues entre la gare et ce nouveau quartier, de manière à permettre aux gens qui arrivent en train à Yverdon, d'accéder au quartier de la façon la plus directe possible et d'ailleurs, soit dit en passant, à n'importe quel Yverdonnois de pouvoir couper à travers la gare pour ce rendre plus directement dans ces espaces-là. Il s'agit des points 3, 4, 5 ; il s'agit de prolonger le passage inférieur ; il s'agit de relier la gare à la promenade du chemin de fer avec une passerelle ; il s'agit de relier le quai au canal Oriental, et c'est cela qui nous a donné envie d'intégrer cette gare dans cette planification.

Après, il ne faut pas croire que parce qu'on a mis la gare dans ce PDL, la gare va être uniquement tournée vers ce nouveau quartier, pas du tout. Cette gare, on le sait bien, elle sera le pivot entre ce nouveau quartier et le centre historique, le centre de la ville d'Yverdon-les-Bains. Rôle de pivot qu'elle jouera d'autant plus parce qu'elle se développera, vous avez entendu parler déjà des projets qui pourraient voir le jour là-bas et parce qu'elle se développera bien sûr de façon coordonnée avec ce projet de Place d'Armes qui voit le jour. C'est déjà ce qu'on fait aujourd'hui, on pense la gare pour la Place d'Armes, pour le centre-ville, pour les espaces commerciaux qu'elle pourra fournir. Mais c'est aussi le point d'entrée dans le nouveau quartier et donc cette gare mérite également de figurer dans cette planification. Ce n'est pas un moins pour elle, ce n'est pas un risque qu'elle court. De toute façon les objectifs qu'on a pour elle et l'ambition qu'on a pour elle, ne changent pas qu'elle soit dans le PDL d'ailleurs, ou pas.

Ces passerelles, moi, je trouve, dommage qu'on les supprime, qu'on en supprime les vocations dans ce PDL en supprimant le quartier gare. Sans vouloir trop anticiper, si votre soucis et que je partage, je vous le disais, c'est déjà dans ce sens-là qu'on travaille aujourd'hui, et que cette gare soit bel et bien coordonnée avec le développement du centre-ville et notamment de la Place d'Armes, il me semble que l'amendement N° 5, de rajouter ce point 7 des "Principes d'aménagement" est tout à fait bien pensé et largement suffisant pour que, comme je vous le disais, pour entériner, l'ambition que nous avons déjà.

Du point de vue du SDT, le SDT de manière générale, il faut bien le savoir, est assez inquiet à l'idée que des fiches soient supprimées, que la suppression de fiches pourrait en effet entraîner un examen préalable. Il n'est pas certain que ce soit le cas pour le quartier de la gare, mais je sais que le SDT, lui aussi, s'inquiète aussi de cette question, des passerelles qu'il ne voudrait pas voir supprimées de ce plan.

Moi, et la Municipalité avec moi, vous incitons plutôt à conserver cette fiche pour l'intérêt que cette gare a malgré tout pour ce quartier, même si pas seulement. Et puis de voter cet amendement N° 5 pour l'ancrer aussi formellement dans la réalité de la Place d'Armes, entre autre.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

supprimer la fiche «Le quartier gare (Gare CFF) pp. 26-27 du document principal».

Vote s/amendement N° 3

L'amendement, soit la suppression de la fiche "Le quartier gare", est refusé à une grande majorité.

Discussion sur la proposition d'amendement N° 4

Toujours page 8 : Le quartier gare (Gare CFF) pp. 26-27

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission au point : "Principes d'aménagement" qui propose de remplacer le 5^{ème} point par : « **Relier le quai 1 CFF au canal Oriental** ».

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Cela peut paraître un peu de la cosmétique, nous sommes absolument d'accord sur la nécessité de toutes ces passerelles, et l'idée d'une liaison entre le quai 1 et le canal Oriental est une excellente idée.

Le problème, c'est qu'on va discuter un peu plus tard du sort qui sera fait à la promenade du canal Oriental, et ici, on anticiperait sur la suite où il faudrait après, revenir pour que les choses soient coordonnées.

Donc, l'idée que nous aurions, c'est qu'il faudrait une passerelle qui passe par-dessus la rue de l'Ancien Stand et qui permettrait en descendant à peu près à la moitié du pont CFF, de rejoindre les deux côtés du canal. Donc, nous ne sommes pas contre un aménagement de mobilité douce sur les deux rives, mais nous ne voudrions pas qu'en votant tel que c'est dans vos documents, nous acceptions la suppression de la rue de l'Ancien Stand.

Donc, en disant : relier le quai 1 au canal Oriental, on laisse tout ouvert pour la suite, on veut faire les passerelles et puis après, on discutera du sort de la rue de l'Ancien Stand. Voilà la raison de cet amendement.



M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Comme l'a dit mon préopinant, la question de l'ouverture ou de la fermeture de la rue de l'Ancien Stand au trafic peut être traitée dans des amendements subséquents, notamment le 11.

Au surplus, l'appréciation que nous a transmise la Municipalité était que cet amendement ne provoquerait pas de réexamen de la part des services cantonaux. Il a néanmoins été refusé par 5 voix contre 2 et une abstention en commission.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Le groupe des Verts vous invitera à refuser cet amendement. Comme le rappelait très bien, peut-être à juste titre, notre collègue Paul-Arthur TREYVAUD, tout à l'heure, ce n'est pas à travers un Plan directeur localisé que nous allons régler la mécanique fine qui devra être réglée par l'intermédiaire des plans de quartiers.

Dans le cas du Plan directeur localisé, nous devons rester sur des préoccupations générales. Là, nous évoquons effectivement une promenade du canal Oriental. Nous comprenons par la position de la commission minoritaire qu'il y a un problème avec l'idée même d'utiliser le canal Oriental pour relier le centre-ville au lac. A notre sens, créer une promenade à cet endroit fait

juste du sens et c'est la colonne vertébrale de ce projet. Elle permettra de relier le centre-ville au lac en traversant différentes strates qu'il s'agira d'aménager de façon cohérente d'abord le nouveau quartier, ensuite cet espace de sports et loisirs et enfin pour arriver aux Rives du Lac avec un espace probablement beaucoup plus naturel.

A notre sens, ce principe d'aménagement qui figure dans cette fiche du quartier gare-lac, fait parfaitement sens. Il s'agit effectivement de relier le quai N° 1 à la promenade du canal Oriental qui devra être réalisée.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

C'était juste pour dire que l'amendement étant en effet cosmétique, que la discussion, comme elle aura lieu concernant les autres amendements et pas celui-ci, la Municipalité n'y est pas opposée.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. Comme je n'ai pas le don d'ubiquité pour différencier à quelques voix près, nous allons compter.

"Principes d'aménagement" remplacer le 5^{ème} point par : « **Relier le quai 1 CFF au canal Oriental** ».

Vote s/amendement N° 4

L'amendement N° 4 de la fiche "Le quartier gare" est refusé par 42 voix contre 38 et 1 absentions.

Toujours page 8 : Le quartier gare (Gare CFF) pp. 26-27

Nous sommes en présence d'un amendement de la majorité de la commission au point "Principes d'aménagement" qui propose un 7^{ème} point (nouveau) : « **Coordonner la valorisation du quartier gare avec celle de la Place d'Armes et de l'interface de transports publics de la Place de la Gare.** »

Discussion sur la proposition d'amendement N° 5

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Comme vous l'avez compris, l'amendement N° 5 est une réponse à la crainte exprimée au niveau de l'amendement N° 3, c'est-à-dire à une éventuelle coupure entre la gare et la Place de la gare et de la Place d'Armes. L'appréciation de la Municipalité est qu'il ne pose pas de problème au regard des services cantonaux et il a été adopté par la commission par 7 voix contre 1.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

"Principes d'aménagement" 7^{ème} point (nouveau) : « **Coordonner la valorisation du quartier gare avec celle de la Place d'Armes et de l'interface de transports publics de la Place de la Gare.** »

Vote s/amendement N° 5

L'amendement N° 5 de la fiche "Le quartier gare" est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

page 9 : L'îlot urbain (Ville nouvelle) pp. 28-31

page 10 : Le nouveau port pp. 32-33

Nous sommes en présence de deux amendements de la majorité de la commission.

1^{er} amendement au point "Objectifs", elle propose la suppression du 4^{ème} point : « **Un**

Discussion sur la proposition d'amendement N° 7

débarcadère à l'extrémité de la Promenade du canal oriental ».

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Les initiants de cet amendement proposent de maintenir le débarcadère dans le canal de la Thièle et de ne pas planifier le débarcadère dans le périmètre du futur port des Iris. L'appréciation de la Municipalité sur cet amendement est qu'il ne posait pas de problème au regard de son acceptabilité par le SDT. Il a été adopté par 3 voix contre 2 et 3 abstentions, par la commission.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Nous nous sommes interrogés en commission sur la justesse d'un emplacement d'un port important à cet endroit. Il nous apparaît qu'il y a comme une espèce de contradiction de vouloir, à la fois, installer un port à l'endroit où on sait que l'envasement est important et ceci d'autant plus qu'il y a un autre principe d'aménagement qui voudrait qu'on crée un delta dynamique à l'embouchure du Buron. Donc, il nous semble contradictoire de vouloir à la fois laisser l'envasement se faire à la sortie du Buron et d'imaginer à proximité un grand port.

D'autre part, l'idée de mettre un débarcadère à cet endroit obligerait à pousser ce débarcadère très en avant dans le lac pour obtenir les profondeurs nécessaires et ça poserait également des problèmes d'accès pour les personnes qui voudraient se rendre à pied jusqu'à ce débarcadère. Mais, nous avons renoncé à l'idée de demander la suppression de la fiche de ce port qui nous paraît mal étudié au profit des deux autres amendements qui tiennent compte, effectivement de ces problèmes de situation de l'embarcadère.



Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

"Objectifs", suppression du 4^{ème} point : « **Un débarcadère à l'extrémité de la Promenade du canal oriental** ».

Vote s/amendement N° 7

L'amendement N° 7 de la fiche "Le nouveau port" est refusé à une petite majorité.

2^e amendement, la majorité de la commission qui propose au point "Principes d'aménagement" de remplacer le 6^{ème} point par : « **Etudier la relocalisation du débarcadère** ». **à l'extrémité de la promenade.**

Discussion sur la proposition d'amendement N° 8

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Les initiants estiment qu'il faut laisser la question de la localisation du débarcadère la plus ouverte possible. L'appréciation de la Municipalité nous a été transmise, que cet amendement ne

pose pas de problème au regard des services cantonaux et il a été adopté à l'unanimité de la commission.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Toutes ces questions liées au nouveau port figurent dans ce plan directeur localisé parce que, bien sûr, qui dit travailler sur les rives du lac et sur le canal Oriental, dit à un moment donné, prévoir quelque chose de nouveau pour le port d'Yverdon qui, où qu'il soit localisé, nécessiterait bien quelques nouveaux travaux ces prochaines années. Mais ce nouveau port, dans le PDL ou pas, comme je vous le disais, devra nécessiter encore d'autres études, celles qu'on avait faites deviennent un peu anciennes aujourd'hui. De se reposer encore la question peut-être de son périmètre, mais aussi, bien sûr de la localisation du débarcadère, où est-ce que celle-ci sera la plus intelligente. La LNM aura bien sûr son mot à dire en la matière.

Moi, je ne vois pas de problème particulier à ce que cet amendement soit voté. On présentera, la future Municipalité, parce que je pense qu'il faudra attendre quelques années encore, présentera un jour un projet de port et ce sera là l'occasion, au Conseil communal, de donner son avis sur cette question.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

*"Principes d'aménagement" de remplacer le 6ème point par : « **Etudier la relocalisation du débarcadère** ». à l'**extrémité de la promenade***

Vote s/amendement N° 8

L'amendement N° 8 de la fiche "Le nouveau port" est accepté à l'unanimité.

page 11 : Les bâtiments sportifs (P1 et P2) p. 35

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je souhaiterais poser une question précise à la Municipalité qui concerne l'emplacement dans la zone P2, du garage Bel-Air, bien connu à Yverdon.

Ma question est la suivante : je souhaite savoir pourquoi le garage a été englobé dans la zone P2 et non pas dans la zone P4 contigüe qui, elle contient aussi une industrie sous la forme de l'usine Arkina, sachant que, selon les précisions qui m'ont été données par Mme SAVARY, que je remercie au passage, les deux secteurs n'ont pas pour vocation principale, des activités industrielles. Donc, sachant que, pour les deux zones, les activités industrielles ne sont pas prévues en priorité, pourquoi, est-ce que le garage a été mis dans la zone P2 sportive et pas dans la zone P4 ? Merci de votre réponse.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Comme vous le disiez, vous m'avez posé la question, je vous y ai répondu. A l'évidence, ça n'a pas dû vous convaincre puisque vous la reposez ce soir. Donc, je vais vous répondre à nouveau. Du coup, tout le Conseil pourra l'entendre.

Ce que je vous disais donc c'est que, en l'occurrence, la zone 4 que vous mentionnez, concernant les installations publiques et la zone 2 que vous mentionnez également concernant les bâtiments sportifs, ne sont, vous l'avez dit, ni l'une, ni l'autre, destinées à des infrastructures industrielles.

Ce que nous avons prévu, ce que nous avons voulu pour cet espace à très grande proximité du lac, vous vous en rendez-vous compte, ce n'est pas de l'activité industrielle, c'est plutôt, à l'origine, c'est ce que nous aurions aimé faire, une destination tournée vers le sport, vers le loisir. Nous considérons que l'activité industrielle n'est pas idéalement située au bord du lac, mais

serait mieux accueillie dans le secteur dont on a déjà parlé, aux Parties ou alors dans le secteur Verdun, Flexel. Ce que nous aurions donc aimé, c'est rendre tout ce périmètre finalement au bord de l'avenue des Sports, destiné aux sports. Nous n'avons pas pu le faire parce que la Step est là, parce que l'usine Arkina est là aussi et que la source, on ne peut pas la déplacer et c'est pour cette raison que nous avons transformé cette zone 4 en zone d'installations publiques.

Ensuite, pour le garage, il a fallu faire un choix : est-ce qu'on le met plutôt du côté des installations publiques ou du côté des installations sportives ? Comme nous voulions cette vocation sportive pour cet endroit, nous avons choisi de le mettre du côté sportif puisqu'il est situé, vous le savez bien, à côté des halles de badminton.

Reste que dans les faits, pour le garage, ça ne change rien. Le garage garde son affectation aujourd'hui, en zone d'activité. Le PDL n'y changera rien tant qu'une planification de détails, c'est-à-dire un plan de quartier n'est pas mené sur cette zone. Et ce plan de quartier, non seulement, il ne se fera pas avant un certain temps, parce que ce n'est vraiment pas une urgence pour ce qui est du développement de ce PDL, mais en plus, en aucun cas il ne pourra se faire, sans la collaboration, sans l'accord du propriétaire concerné. On ne fait pas un plan de quartier si les propriétaires s'y opposent.

Voilà. J'espère que j'ai, pour la deuxième fois, mieux répondu que la première. Peut-être que vous n'êtes toujours pas convaincu, mais vous me le direz.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Merci Mme la Municipale. Je prends bonne note donc qu'au niveau du plan de quartier qui pourrait un jour être fait, il sera examiné, établi en collaboration avec le propriétaire concerné. Et puis, je suggérerai au propriétaire de vendre plus de voitures de sport, puisque c'est une zone sportive !

Mme la Présidente Carmen TANNER :

page 12 : Le Parc des sports et le stade (P3) pp. 36-37

page 13 : Les installations publiques, la step (P4) p. 39

page 14 : Le camping (P5) pp. 40-41

page 15 : Les maisonnettes (P6 et P7) pp. 42-43

page 16 : Espace paysager : le Cœur d'îlot pp. 44-47

page 17 : Espace paysager : le Parc (P1 à P4) pp. 48-51

Nous sommes en présence d'un amendement de la majorité de la commission au point "Mesures d'aménagement" qui propose un 4^{ème} point (nouveau) : « **Intégrer des espaces publics permettant des activités sportives extérieures.** »

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Les initiants de cet amendement partent du principe qu'alors que le sort du stade de l'USY reste en suspens, le secteur Gare-lac va voir arriver prochainement un collège de grandes dimensions. Dans cet esprit, il s'agit pour les initiants de garantir la présence d'infrastructures sportives pouvant notamment être utilisées par les écoles, mais également par le public. L'appréciation de la Municipalité est que l'ajout de ce point ne poserait vraisemblablement pas de problème au regard des services cantonaux et il a été adopté à l'unanimité de la commission.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Chapitre : Espaces libres publics et privés

Discussion sur la proposition d'amendement N° 9

J'aimerais juste apporter quelques précisions quant à l'avenir du stade de l'USY aujourd'hui sur les rives du lac. Cela fait environ huit mois que l'USY et son comité est en pourparlers avec le service de l'Urbanisme pour savoir qu'est-ce qu'il en serait finalement de la situation par rapport à ce plan directeur localisé, puisque dès qu'il est sorti, on a bien entendu pris les choses en mains pour savoir ce qu'on allait faire de ce stade : le délocaliser oui ou non ? Et c'est ça un peu les discussions qu'on a depuis huit mois.

On s'est aussi renseigné avec la nouvelle LAT, ce sera difficile de construire puisque les terrains qui sont dédiés au stade de l'USY sont situés à côté de la salle des Isles et donc sur des terrains qui sont aujourd'hui utilisés par des agriculteurs, qui ne sont pas en zone agricole, mais en zone intermédiaire et en zone sportive. Donc l'anneau de l'USY serait possible d'être construit là-bas, cependant, il serait difficile de construire un bâtiment annexe, hormis des vestiaires. C'est-à-dire qu'on ne pourrait pas faire par exemple, une buvette ou ce genre de chose, donc on reste très limité.

On attend, bien entendu, les discussions entre le service de l'Urbanisme et le comité de l'USY pour savoir quelles seront les possibilités dans l'avenir. Il faut se dire qu'une délocalisation du stade coûterait environ, d'après les premières estimations que l'on a faites, minimum deux fois plus cher que si on faisait une rénovation simple du site actuel. Donc, pour l'instant, cet amendement, tant que le stade de l'USY reste à son emplacement, il est clair qu'il n'y aurait pas besoin de construire de nouvelles infrastructures sportives extérieures. Cependant, s'il venait à être délocalisé, il faudrait évidemment, repenser le concept du sport extérieur pour ce nouveau collège.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

"Mesures d'aménagement" ajout d'un 4^{ème} point (nouveau) : « Intégrer des espaces publics permettant des activités sportives extérieures. »

Vote s/amendement N° 9

L'amendement N° 9 de la fiche "Espace paysager : le Parc" est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

page 18 : Espace paysager : le Pré (P5/plage) pp. 52-53

page 20 : Espace rue : la Zone de rencontre pp. 54-59

page 21 : Espace rue : la Place du port pp. 60-61

page 22 : Espace rue : Industrie-Sports-Arsenal pp. 62-69

page 23 : Espace mobilité douce (MD): Promenade des Sports pp. 70-71

page 24 : Espace MD : Promenade du chemin de fer pp. 72-73

page 25 : Espace MD : Promenade du canal oriental pp. 74-76

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission qui propose de supprimer la fiche «**Espace MD – mobilité douce : Promenade du canal oriental pp. 74-76**».

Discussion sur la proposition d'amendement N°10

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

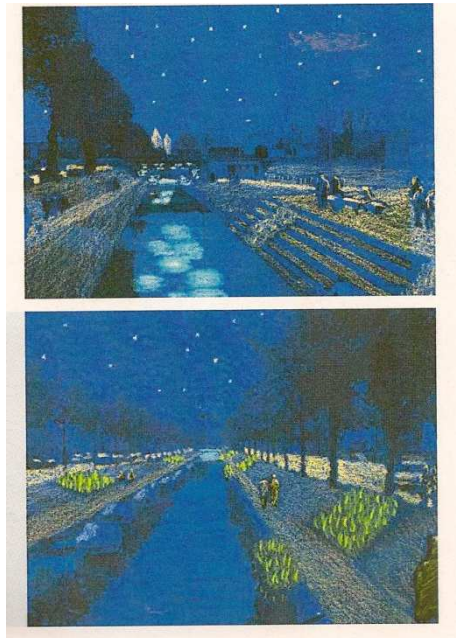
Lorsque nous voyons cette image, nous nous disons que la ville d'Yverdon mérite mieux et je comprends qu'on souhaite faire un aménagement de qualité le long de ce canal.



Ce qui nous est proposé, nous le voyons dans une image de synthèse. Et comme toujours, les images de synthèse embellissent un peu la réalité. On ne nous y montre pas comment se ferait le passage sous les voies CFF et à première vue, le niveau de la rue me paraît relativement proche du niveau de l'eau.



On nous propose également des images qui nous montrent ce que cela pourrait devenir un jour. Je ne sais pas si cet éclairage de nuit nous éclaire beaucoup sur le sujet.



J'aimerais faire quelques remarques : ce projet comporte un oubli malheureux de l'histoire. Ainsi au coin Est de la Place d'Armes, il y a avait un stand construit en 1811 et qui a servi durant 120 années et qui sert encore aujourd'hui pour tirer, mais tirer des clients au profit du tourisme régional !

C'est donc une requalification malheureuse que de banaliser le nom de cet axe en Promenade du Canal oriental, car Yverdon doit garder mémoire de son histoire tant pour son identité que pour l'accueil touristique. Ce projet de fermeture au trafic n'a pas été présenté de manière très

claire et c'est au détour d'un certain nombre de documents qu'il est finalement apparu. Et on le sait maintenant depuis longtemps, c'est là-dessus que nous allons sérieusement nous affronter.

Nous avons été chercher dans différents documents, des mentions qui annonçaient cette suppression de la circulation sur la rue de l'Ancien-Stand. Par exemple, dans le « Module Espace rue : Industrie-Sports-Arsenal », on nous mentionne plusieurs routes qui servent à l'accès motorisé. La rue de l'Ancien-Stand n'y est pas mentionnée, elle a disparu.

Dans le Module mobilité douce (MD) que nous étudions, il y a un principe d'aménagement N° 2 qui dit : « *allier écologie, sécurité et urbanité* ». Et il est explicité de la manière suivante : « *la rue de l'Ancien Stand est libérée du trafic et arborée* ». C'est par ce biais-là, que personnellement, j'ai découvert que cette rue serait fermée au trafic.

Espace MD: Promenade du canal oriental

Objectifs

- Une promenade continue du nouveau port au château
- Une liaison biologique entre le lac et l'arrière-pays

Principes d'aménagement

1. Garantir un aménagement qualitatif
2. Allier écologie, sécurité et urbanité
3. Rattacher le quai 1 CFF à la promenade
4. Terminer la promenade avec la Place du port
5. Accompagner le canal d'une fine trame verte

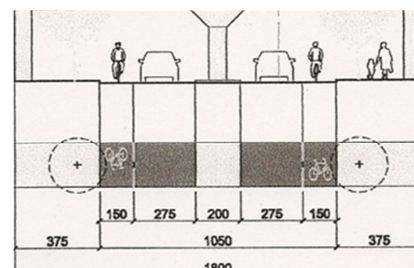
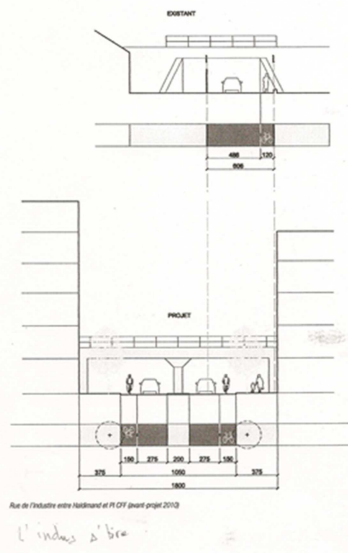
Mesures d'aménagement

- Réaliser progressivement le projet
- Réaliser la mise à double sens de la rue de l'Industrie
- Aménager des surfaces extensives complémentaires aux alignements d'arbres

2. Allier écologie, sécurité et urbanité

La rue de l'Ancien-Stand est libérée du trafic et arborée. Les autres quais sont réaménagés en zone de rencontre (espace-rue mixte à 20 km/h). Côté Jura, la promenade s'élargit pour former une nouvelle place au cœur de l'écoquartier. Le canal est reprofilé pour offrir gradins ou balcons sur l'eau. L'espace cours d'eau est élargi et ses fonctions biologiques améliorées, par exemple en renaturant une des rives. Le projet définitif de la Promenade du canal oriental devra concilier nature, sécurité et urbanité de manière exemplaire.

Il s'y ajoute que : « dans le « Module Espace rue : Industrie-Sports-Arsenal », il est prévu de compenser la fermeture de la rue de l'Ancien-Stand par le réaménagement de la rue de l'Industrie, puis de l'Avenue des Sports ». Et là les ambitions sont grandes pour la rue de l'Industrie, puisque le principe d'aménagement N° 1 c'est : « garantir un aménagement qualitatif : un axe aménagé de manière homogène sur toute sa longueur ». Et on voit le deal, en quelque sorte : on offre aux Yverdonnois une circulation dans les deux directions sur l'axe de l'Industrie, avec un magnifique parcours homogène, offrant des possibilités de circulation à tous les usagers. Or, on sait aujourd'hui, que c'est malheureusement impossible, on est précisément dans le cadre de l'enquête pour la rue de l'industrie avec les oppositions, et on découvre que les CFF n'accepteront pas l'élargissement de la route sous le passage des voies. Donc, à partir de là, on ne peut pas atteindre l'objectif qu'on s'était fixé, et ensuite se permettre de fermer l'axe existant à la rue de l'Ancien-Stand.



Et puis, si on va un peu plus loin dans le module des transports publics (TP), on y découvre qu'il y a un principe d'aménagement qui est : « d'adapter la desserte TP au rythme du développement de l'éco-quartier ». Et ainsi, le territoire Gare-Lac recevra deux lignes. Une ligne qui viendra de Montagny et qui aboutira à Cheseaux-Noréaz. Il est dit dans le document que : « cette ligne remonte la rue de l'Ancien-Stand, future Promenade du Canal Oriental ».

Transport public (TP)

Principes d'aménagement

1. Adapter la desserte TP au rythme de développement de l'éco-quartier
2. Intégrer les emplacements taxis à la conception des rues

1. Adapter la desserte TP au rythme de développement de l'éco-quartier

Avec le concept TP 2020, toutes les lignes de bus urbaines et régionales circulent par la gare, qui devient l'interface pour toute l'agglomération. Le territoire Gare-Lac recevra 2 lignes.

Montagny-près-Yverdon – Cheseaux-Noréaz
 Cette ligne remonte la rue de l'Ancien-Stand, future Promenade du canal oriental sans voiture. À l'Est, elle offre une desserte depuis la gare vers l'hôpital psychiatrique du Nord vaudois, le Centre St-Roch et le stade, la HEIG, puis le gymnase du Nord vaudois. À l'Ouest, elle conduit au centre ville (Place Bel-Air), puis à la zone commerciale de Bey-Chamard. A terme, la cadence passera à 15'. Cette ligne dessert la partie ouest de Gare-Lac.

Léon Jaquier – Pierre de Savoie
 Cette ligne offre une desserte aux habitants du Sud de la ville vers le lac et ses espaces de loisirs, ainsi que depuis la gare vers les Ateliers CFF, la salle de spectacle et congrès de la Marive, le centre de vie enfantine de Nogent et le nouveau Conservatoire de musique du Nord vaudois. Cette ligne dessert la partie est de Gare-Lac.

Et puis enfin, qu'on on va regarder dans le préavis sur le module des TIM, on a un magnifique schéma de la grande boucle qui ignore évidemment la rue de l'Ancien Stand.

Espace MD: Promenade du canal oriental

Objectifs

- Une promenade continue du nouveau port au château
- Une liaison biologique entre le lac et l'arrière-pays

Principes d'aménagement

1. Garantir un aménagement qualitatif
2. Allier écologie, sécurité et urbanité
3. Retenir le quai 1 CFF à la promenade
4. Terminer la promenade avec la Place du port
5. Accompagner le canal d'une fine trame verte

2. Allier écologie, sécurité et urbanité
 La rue de l'Ancien-Stand est libérée du trafic et arborée. Les autres quais sont réaménagés en zone de rencontre (espace-rue mixte à 20 km/h). Côté Jura, la promenade s'élargit pour former une nouvelle place au cœur de l'écoquartier. Le canal est repprofilé pour offrir gradins ou balcons sur l'eau. L'espace cours d'eau est élargi et ses fonctions biologiques améliorées, par exemple en restaurant une des rives. Le projet définitif de la Promenade du canal oriental devra concilier nature, sécurité et urbanité de manière exemplaire.

Mesures d'aménagement

- Réaliser progressivement le projet
- Réaliser la mise à double sens de la rue de l'Industrie
- Aménager des surfaces extensives complémentaires aux alignements d'arbres

Enfin, la mobilité douce est favorisée par l'aménagement de promenades et d'espaces publics de qualité. Ainsi, la rue de l'Ancien-Stand requalifiée est destinée à devenir un axe fort pour la mobilité douce (axe Gare-Lac) : trait d'union entre la place Pestalozzi et le lac.

La rue de l'Ancien-Stand entre la voie de chemin de fer et l'avenue des Sports devrait être fermée à la circulation motorisée. Cette fermeture est nécessaire pour rehausser la chaussée, aujourd'hui fortement marquée par le passage inférieur. Cet aménagement permettra de recomposer le paysage urbain entre la ville et le lac et favorisera les piétons et les cyclistes qui souhaitent rejoindre le lac et les équipements sportifs.

Il est prévu de compenser la fermeture de la rue de l'Ancien-Stand par le réaménagement de la rue de l'Industrie, puis de l'avenue des Sports. Pour limiter les nuisances sonores sur ces axes, des mesures compensatoires seront étudiées.

Il convient de se référer au plan de la page 8 qui schématise le principe pour la traversée du centre : grande boucle/petite boucle.

Transport public (TP)

Objectifs

- Des liaisons efficaces vers l'écoquartier et vers les équipements publics des rives du lac
- Une bonne desserte des Ateliers CFF, de la Marive et de l'ouest de l'écoquartier
- Une offre en taxis adaptée

Principes d'aménagement

1. Adapter la desserte TP au rythme de développement de l'éco-quartier
2. Intégrer les emplacements taxis à la conception des rues

1. Adapter la desserte TP au rythme de développement de l'éco-quartier

Avec le concept TP 2020, toutes les lignes de bus urbaines et régionales circulent par la gare, qui devient l'interface pour toute l'agglomération. Le territoire Gare-Lac recevra 2 lignes.

Montagny-près-Yverdon – Cheseaux-Noréaz
 Cette ligne remonte la rue de l'Ancien-Stand, future Promenade du canal oriental sans voiture. À l'Est, elle offre une desserte depuis la gare vers l'hôpital psychiatrique du Nord vaudois, le Centre St-Roch et le stade, la HEIG, puis le gymnase du Nord vaudois. À l'Ouest, elle conduit au centre ville (Place Bel-Air), puis à la zone commerciale de Bey-Chamard. A terme, la cadence passera à 15'. Cette ligne dessert la partie ouest de Gare-Lac.

Enfin, quand on met tous ces éléments en synthèse, on peut y ajouter ce qui figure dans le préavis que vous avez reçu. Et là dans le préavis en page 12, il est dit : « *la rue de l'Ancien-Stand entre la voie de chemin de fer et l'avenue des Sports **devrait** être fermée à la circulation motorisée. Cette fermeture est nécessaire pour rehausser la chaussée, aujourd'hui fortement marquée par le passage inférieur...il est prévu de compenser la fermeture de la rue de l'Ancien-Stand par le réaménagement de la rue de l'Industrie, puis de l'Avenue des Sports* ».

Si j'ai bien compris, on va rehausser le passage inférieur, un peu comme on l'envisage pour la trémie de la future route de contournement pour que les gens n'aient pas à descendre trop bas avec leur vélo et à devoir faire une grande montée après.

Ce qui me paraît bizarre c'est que, d'un côté en rehaussant la chaussée, on va diminuer l'espace disponible sous le pont et qu'on prévoit de faire passer à cet endroit-là une ligne de transports publics.

Et la deuxième chose, j'ai de la peine à comprendre l'intérêt de faire passer une ligne de transports publics à cet endroit-là pour aller à Cheseaux-Noréaz, alors même qu'on va augmenter les cadences de la ligne entre Payerne et Yverdon, et que ce sera autant d'occasion où les transports publics se trouveraient bloqués à attendre devant des voies fermées alors que de l'autre côté, ils peuvent avancer parfaitement par l'actuelle rue Haldimand.

Alors, il y a un certain nombre de choses, quand on les met ensemble. Ce qui est évident c'est qu'on veut fermer cet axe de la rue de l'Ancien-Stand. Pour ma part, j'imagine qu'on pourrait parfaitement aménager les rives des deux côtés puisque à l'heure actuelle, nous avons des deux côtés un passage et maintenir la circulation sur cet axe au moins dans un sens.

Donc ce qui est en cause, puisqu'on est dans le chapitre module MD, c'est essentiellement le point 2 « allier écologie, sécurité et urbanité, la rue de l'Ancien-Stand est libérée du trafic et arboré ».

Donc on touche ici à tout un ensemble qui nous paraît ne pas avoir été bien synthétisé et c'est la raison pour laquelle nous proposons la suppression de la fiche.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Vous l'aurez compris, l'essentiel, ou en tous les cas une grande partie du problème et de la discussion sur cette fiche, concerne l'ouverture ou non de la rue de l'Ancien-Stand au trafic motorisé, qui est spécifiquement adressé, au moment de la discussion, sur l'amendement N° 11. Concernant cet amendement N° 10, sa suppression ou pas, concerne finalement les autres points de cette fiche.

Pour dire encore que, au moment où nous avons traité de ce sujet, l'appréciation de la Municipalité était que cet amendement ne posait pas de problème au regard des services cantonaux. Il a été refusé par quatre voix contre deux et deux abstentions en commission.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Que dire. Tout d'abord, peut-être, rappeler à chaque Conseillères et Conseillers communaux ce soir, ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises, c'est-à-dire que ce PDL n'est pas contraignant au sens formel du terme. Ce PDL est là pour donner des objectifs, des buts à atteindre, une vision. Donc, dans ce sens-là, je comprends que la fermeture de la rue de l'Ancien-Stand n'est pas posée comme une décision définitive, c'est peut-être pour cela que vous avez eu l'impression de jouer un peu au détective privé quelque part, pour retrouver ces informations dans les différents documents, mais la décision n'est pas prise, c'est vraiment une visée que l'on a.

Pourquoi faire vouloir libérer cette rue de son trafic ? Eh bien, je vous remercie M. le Conseiller COCHAND, vous nous l'avez montré, vous nous avez rappelé ces images de synthèse qu'on avait découvert il y a quelques années, qui personnellement, m'ont fait rêver à ce moment-là,

vraiment. Je suis très contente d'être là ce soir pour voter ce PDL, notamment pour ça, notamment pour ces images-là, notamment pour cette image d'Yverdon comme une ville nouvelle, mais aussi ville ambitieuse, une ville qui ose rêver et qui ose se donner les moyens de ces ambitions.

Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est un éco-quartier. Un éco-quartier ce n'est pas simplement des bâtiments avec des bons rendements énergétiques, ce n'est pas simplement un petit peu plus d'arbres au milieu des îlots, c'est un concept global et dans ce concept global, il y a évidemment le fait de donner une large place à la mobilité douce et de restreindre le trafic motorisé et ses nuisances.

Pourquoi ? Pourquoi ce sera peut-être faisable ? Vous l'avez dit, il y a des solutions annexes pour la circulation motorisée qui devraient pouvoir ce faire. J'imagine que si ça ne peut pas ce faire, les aménagements seront revus.

Pourquoi également nous pouvons y croire et nous pouvons oser ce soir ? Parce que ce projet est sensé aussi accueillir des habitants qui n'auront pas forcément de voiture. Vous disiez tout à l'heure que la gare ne faisait peut-être pas partie complètement de la visée de ce quartier, je pense le contraire. Je pense que l'emplacement même de la gare va permettre d'avoir un quartier avec moins de voitures et du coup, de donner une large place à la mobilité douce, et cet axe qui nous est proposé ici, le long du canal Oriental, me semble être la bonne solution pour ce faire.

Donc ce soir, j'ai envie de vous encourager à rêver encore avec moi, à oser pour Yverdon. Yverdon qui n'a rien à envier à d'autre et qui pourrait, avec ce projet novateur, avec cet éco-quartier, faire office de modèle, loin à la ronde.

De plus, alors ça c'est peut-être un petit peu technique, mais peut-être que la Municipalité pourrait nous renseigner sur cette question-là, mais j'ose imaginer que la suppression d'une telle fiche pourrait quand même peut-être remettre en question le PDL dans son ensemble et ça me paraît extrêmement dommage, d'autant plus qu'une fois encore, le PDL, tel quel n'est pas formellement contraignant. Donnons-nous une idée, une visée, une vision et osons ce soir.

Le groupe des Verts vous encourage à le faire et à refuser cet amendement. Merci.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

En suivant tout ce que j'ai entendu maintenant, j'ai une question par rapport à la rue de l'Industrie. Est-ce vraiment le cas qu'elle ne pourrait pas être mise en bidirectionnel ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Ça me permet également de préciser les propos de M. le Conseiller COCHAND concernant la rue de l'Industrie. Cette rue de l'Industrie sera bidirectionnel, c'est le projet qui est mis à l'enquête et il est à double sens. Il est vrai que pour l'heure, il n'est pas possible d'élargir le pont sous les voies CFF, non pas parce que les CFF s'y opposent, mais parce qu'ils viennent de refaire les appareils de voies, les aiguillages qui sont situés dessus et que ce serait un coût trop important pour les déplacer et les remettre dessus alors qu'ils sont quasiment neufs, mais cette perspective est toujours là et lorsqu'il s'agira de refaire ces appareils de voies, c'est le cas tous les vingt à vingt-cinq ans, ça dépend de la fréquence des trains, eh bien, nous pourrons alors réaménager ce pont.

En attendant, la circulation bidirectionnelle est possible. La mise à l'enquête l'a démontré, d'ailleurs. Les aménagements le long du Buron pour la mobilité douce venant compenser le fait que la largeur ne sera pas extraordinaire ou suffisante pour permettre de mettre un trottoir plus des pistes cyclables.

Et encore une précision en ce qui concerne la cadence à la demi-heure du train Yverdon-

Fribourg, qui interviendra dès ce dimanche, donc c'est une bonne nouvelle quand même, ça ne changera rien au niveau des temps d'attente au passage à niveau de Clendy puisque les CFF ont revu le système de fermeture permettant ainsi de gagner beaucoup de temps sur la durée de la fermeture et de permettre ainsi à l'automobiliste de ne pas attendre plus longtemps qu'aujourd'hui, c'est déjà bien assez long devant ce passage à niveau. Donc la durée d'attente pour chaque passage de train sera réduite et doublée puisqu'il y aura deux trains dans chaque sens par heure.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Il me semble à vous entendre qu'il y a deux questions dans cette discussion. Il y a celle et c'est l'amendement N° 10 de la suppression de la fiche et il y a celle, et selon moi, c'est l'amendement N° 11, de la suppression de l'idée de la mention d'une éventuelle fermeture au trafic de la rue de l'Ancien-Stand. Et je pense qu'il faut bien dissocier les deux. C'est dans cette fiche qu'est mentionné au point 2, comme un certain nombre d'entre vous l'on déjà dit, l'éventualité, en effet, le plan directeur localisé n'est pas contraignant, mais l'idée, c'est vrai, de belle et bien fermer cet axe au trafic.

Mais dans cette fiche, il y a d'autres choses : il y a la question de réaménager ce canal Oriental et j'ai l'impression que tous, ici, nous serions favorable à l'idée de mettre en valeur ce canal de manière générale déjà aujourd'hui, mais ensuite, en plus pour ce nouveau quartier dont il formera, on se rend bien compte, à la fois la colonne vertébrale en terme d'espace public mais aussi un guide magnifique en direction du lac. Et dans cette notion de guide en direction du lac, il y a le réaménagement du canal mais aussi l'idée, on parle de mobilité douce dans cette fiche, de créer un accès confortable, efficace aux piétons et aux cyclistes pour aller le long de la rue de l'Ancien-Stand en direction du lac.

Et selon moi, je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de malentendu là-dessus : tout ça peut fonctionner avec ou sans l'ouverture ou la fermeture au trafic. Et je trouverai dommage qu'on supprime l'entier, qu'on jette le bébé avec l'eau du bain, parce qu'au fond, on est opposé, j'entends bien que vous l'êtes, je vous entends quand vous le dites, parce qu'on est opposé à une partie de cette question.

Quand on vote un PDL, en plus on ne vote pas sur la décision d'ouvrir ou de fermer une rue au trafic. On ne vote pas là-dessus quand on vote un PDL, ça ne fait pas partie des éléments qu'on développe dans un PDL, ça fait partie des choses que l'on propose. Et par le biais d'un préavis, ce sera le cas dans quelques années quand on vous proposera de réaménager ce canal et que vous devrez voter le crédit, ce sont des choses qu'on propose et par ce biais-là et qui sont votées par le Conseil, non pas dans un PDL mais dans un préavis.

Je pense que vos réactions ce soir, dans un sens ou dans l'autre, comme je le disais au sujet du port, la Municipalité dans quelques années, quand elle sera amenée à proposer un projet de réaménagement pour le canal, eh bien, on tiendra compte, dans ce qu'elle prévoira en termes d'aménagements, pour cette rue.

Alors, voilà, comme pour la question du port, sauf erreur, tout à l'heure, je pense qu'il faut conserver la fiche pour tout ce qu'elle a de bien, pour tout ce qu'elle a d'intéressant en matière de réaménagement du canal et de mobilité douce et si c'est ça que vous désirez, supprimer en effet le point 2 : « *allier écologie, sécurité et urbanité* », ça n'a pas l'air de signifier grand-chose, mais c'est vrai, dans le texte ensuite, ce point 2 fait référence à cette idée de fermeture au trafic.

Je pense que ça nous permet aujourd'hui, sans se lancer dans un débat interminable, de ne pas avoir de partie pris dans le cadre de ce PDL et de laisser le débat entier pour le jour où ce sera vraiment le moment de se poser la question

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Pourriez-vous afficher l'amendement sur lequel nous votons. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Suppression de la fiche «Espace MD – mobilité douce : Promenade du canal oriental pp. 74-76 »

**Vote s/amendement
N° 10**

L'amendement N° 10, soit la suppression de la fiche, est refusé à une petite majorité.

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission qui propose la suppression du point 2 du "Principe d'aménagement" «**Allier écologie, sécurité et urbanité** ».

**Discussion sur la
proposition
d'amendement N°11****M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Mme la Présidente, je vous remercie. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit. Je crois que tout le monde a parfaitement compris. Je vous invite à accepter cet amendement, puisque sa portée n'empêcherait pas l'avenir de progresser.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Juste pour ne pas allonger, effectivement, que l'appréciation de la Municipalité qui nous a été transmise était que cet amendement ne pose pas de problème au regard des services cantonaux et qu'au moment où la commission a traité de ce point, elle l'a refusé par quatre voix contre quatre, voix prépondérante du premier membre.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Moi je vais vous inviter à refuser cet amendement parce que, finalement, on se trouve ici dans une 2^e étape dont nous avons déjà discuté d'une 1^{ère} étape lorsque nous avons ouvert la rue de l'Industrie. Nous avons eu l'occasion de discuter du préavis de la rue de l'Industrie qui a été largement accepté par tous les groupes de ce Conseil communal, y compris les Verts. Il était prévu dans ce cadre-là que, effectivement, l'ouverture de la rue de l'Industrie était de nature à alléger considérablement l'axe de l'Ancien-Stand qui est un axe quand même relativement dangereux parce qu'il est assez étroit au niveau des gabarits pour permettre une circulation efficace entre le centre-ville, la rue Haldimand et l'avenue des Sports.

Ces éléments-là ont été discutés au Conseil, ils ont été acceptés par tout le monde et je pense que dans ce cadre-là, il n'est pas complètement inutile de se demander si, une fois que ce tronçon sera ouvert, le tronçon de la rue de l'Ancien-Stand puisse éventuellement être fermé. C'est pour cette raison que je trouve important de pouvoir maintenir ce point, c'est un principe d'aménagement 2. On sait que de nombreuses choses qui ont été dites par rapport à une Municipalité pseudo «anti bagnoles », alors bien sûr, on est en période électorale, il y a des choses qui se disent. Les faits, la Municipalité et le Conseil communal ont accepté d'ouvrir un nouvel axe, la rue de l'Industrie, pour permettre la circulation automobile. Ça doit nous permettre aussi une certaine latitude pour envisager d'autres éléments de modifications au niveau de la circulation dans cette zone.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'ajouterais un petit élément. Le fait de demander que la circulation motorisée puisse toujours se faire sur cet axe, permet bien sûr aux transports publics de l'utiliser. On peut imaginer qu'un jour, un plan des circulations déterminera, par exemple, des sens uniques. Dès le moment où un gros bus emprunte une rue, où est la gêne que derrière ce bus, des voitures puissent le suivre ?

Il serait peut être parfaitement envisageable, après une étude des reports liés à la rue de l'Industrie qu'on en vienne à se dire que c'est une bonne chose que la circulation puisse se faire dans un sens, par exemple, en allant du casino en direction du lac et pas nécessairement dans les deux, ce qui permettrait parfaitement de sécuriser cette rue.

Donc, de ce côté-là, ce que je vise avec l'amendement proposé, c'est de maintenir la possibilité qu'il y ait du trafic, ce n'est pas inscrire de manière absolument définitive, qu'un futur plan des circulations n'aboutisse pas à nous faire prendre d'autres décisions. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Suppression du point 2 du "Principe d'aménagement" «Allier écologie, sécurité et urbanité »

**Vote s/amendement
N° 11**

L'amendement N° 11 est refusé par 39 voix contre 36 et 6 absentions.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

En vertu de l'article 87 de notre règlement, je vous demande de soumettre à ce Conseil le traitement de cet objet lors d'un deuxième débat.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Rappelez-moi le numéro d'article, s'il vous plait.

Nous sommes face à une demande de second débat. Pour cela, il faut un tiers des membres présents. J'ouvre la discussion sur cette demande de second débat.

*Discussion sur demande
de second débat*

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors, oui, on peut rediscuter, on peut repousser. Au bout d'un moment, il faudra quand même qu'on décide. Je constate ce soir que nous sommes particulièrement nombreux puisque nous sommes venus notamment pour le budget, pour cet important préavis. Il me paraît important qu'on puisse, à cette occasion, discuter et voter sur cet objet.

Je vous rappelle que c'est un objet qui occupe la commission du Conseil communal depuis onze mois. D'habitude, les préavis sont traités en un ou deux mois par les commissions. Là, on a eu onze mois de discussion. On arrive enfin à pouvoir le traiter après un premier report d'une semaine que j'avais trouvé légitime. Je m'étais levé pour dire qu'effectivement, si un groupe n'était pas prêt, il était légitime qu'on puisse le faire dans de bonnes conditions. Au vue de la discussion, je constate que le PLR avait l'occasion de pouvoir discuter en groupe de ce préavis. J'estime qu'il est quand même problématique, ce soir, de demander un second débat sur cet objet alors que nous l'avons déjà repoussé une fois.

Je vous invite à refuser cette proposition.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Avant de passer la parole à M. Jean-David CHAPUIS, j'aimerais juste vous relire l'article 87 en question : *Lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance. Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent.*

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Comme il a déjà été dit et répété, ce texte dont on parle n'est pas contraignant, donc je ne vois pas le problème qu'on l'accepte ou qu'on le refuse. La majorité du Conseil a décidé de l'accepter, je pense que le deuxième débat n'est pas nécessaire.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

En relisant cet article, je m'aperçois d'une chose. Il est mentionné : « ...immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour... ». Formellement, nous n'avons pas adopté l'objet à l'ordre du jour. Il nous faut aller jusqu'au bout, quitte dans une deuxième séance, à revenir sur cet objet-là. Y a-t-il des remarques par rapport à cette proposition.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Où va-t-on si après chaque vote, on peut demander un deuxième débat parce qu'on n'est pas tout à fait content du résultat. On pourrait finalement siéger chaque semaine et remettre de semaine en semaine. Je suis assez effaré par ce genre de proposition.

Que ce soit sur un point essentiel de l'ordre du jour, c'est-à-dire discuter ou ne pas discuter d'un préavis, je peux comprendre une action dans ce genre, mais si chaque détail d'un préavis peut faire l'objet d'un deuxième débat, j'ai bien l'impression qu'on est en train de tordre un règlement dans un sens qui n'était pas du tout prévu par ceux qui l'ont écrit et adopté.

Donc, je demande qu'on continue le débat en prenant note que cet amendement a été refusé et que nous passons au suivant.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je demande une suspension de séance en vertu de l'article 77 de notre règlement.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Je lis l'article 77 : *Sur demande appuyée par le cinquième des conseillers présents, la séance est suspendue. Le bureau fixe la durée de cette suspension.*

J'ouvre la discussion sur cette demande de motion d'ordre.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

J'aimerais juste savoir sur quoi on va voter par la suite, parce que vous avez une interprétation, Mme la Présidente, qui me paraît être tout à fait justifiée concernant cet article 87.

On doit se positionner sur l'objet proprement dit et non sur un amendement au milieu d'un objet. Donc, moi, j'ai l'impression que ce soir, on doit continuer et aller jusqu'au bout de nos débats et ensuite de quoi, vous pourrez revenir, effectivement avec cet article 87 dont vous faites mention. Mais, il faut continuer l'opération jusqu'au bout, on ne peut pas s'arrêter au milieu du chemin.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

J'appuie la proposition de la motion d'ordre en demandant également la suspension de séance.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Je vais me mettre à niveau, je propose qu'on fasse une suspension de séance de 30 secondes.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, c'est le bureau qui fixe la durée de la suspension. La discussion est toujours ouverte sur cette demande de suspension de séance.

Nous avons un cinquième des membres présents qui demande la suspension de séance. Je vous propose un quart d'heure de suspension de séance.

Reprise de séance à 21h50

Discussion sur demande de suspension de séance (motion d'ordre)

Vote s/demande de suspension de séance

Voilà. Comme au tennis, reprise. Nous en étions donc à cette proposition de second débat, que je proposais de renvoyer, si le groupe PLR l'accepte, plutôt à la fin qui serait le meilleur endroit.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

En vue des discussions que nous avons eues entre nous, nous avons décidé de retirer le deuxième débat, tel qu'initialement demandé pour ce point-là. Merci.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Au nom de groupe socialiste, je demande le vote à bulletin secret sur cet objet. Je précise, sur l'amendement.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

En fait, plutôt que de lire moi-même, toute seule cet article, je vais vous le lire comme ça tout le monde est au fait, l'article 84, scrutin secret : *La votation au scrutin secret a lieu si le cinquième des membres présents le demande. Cette procédure de vote doit être utilisée notamment pour les élections (sous réserve des exceptions prévues aux articles 12, 16 et 41). Le bureau délivre un bulletin à chaque conseiller présent. Les bulletins délivrés sont comptés. Le bureau les recueille ensuite, puis le président (ou la présidente) proclame la clôture du scrutin. La retransmission télévisée des séances doit être suspendue entre le début de la distribution des bulletins et la clôture du scrutin. Si le nombre des bulletins recueillis est supérieur à celui des bulletins délivrés, le vote est nul.*

Discussion sur demande de scrutin secret

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Nous avons déjà voté, mais là, je crois que vraiment, nous ne frisons plus le ridicule, nous sommes dans le ridicule et je pense aux pauvres téléspectateurs, s'il y en a encore, qui doivent se demander, mais vraiment : pourquoi est-ce qu'on élit des gens ?

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Pour un cinquième des voix, il faut 17 voix. Vous êtes à plus de 20 voix. **L'article 84 prend effet.**

Vote s/demande de scrutin secret

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins. A ce stade, je demande aux caméras de télévision de se tourner contre le plafond et de mettre une petite musique d'ambiance.

Pendant que nos scrutateurs sont en train de vous distribuer les bulletins de vote, je vais vous reformuler la question en lien avec l'amendement :

Suppression du point 2 du "Principe d'aménagement" « **Allier écologie, sécurité et urbanité** »

Récolte des bulletins de vote, pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Reprise de séance à 22h05

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 82
Bulletins rentrés	: 82
Bulletins blancs	: 16
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 66
Ont répondu à la question par oui	: 34
Ont répondu à la question par non	: 32

Vote au scrutin secret s/amendement N° 11

L'amendement N° 11 est accepté au scrutin secret par 34 voix contre 32 et 16 abstentions
page 26 : Espace de l'eau : la Rive du lac pp. 78-79

Chapitre : Mobilité

page 27 : Espace de l'eau : la Thièle pp. 80-81

page 28 : Espace de l'eau : le Buron pp. 82-84

page 30 : Mobilité douce (MD) p. 86

page 31 : Transport public (TP) p. 87

page 32 : Transports individuels motorisés (TIM) pp. 88-89

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission qui propose de supprimer la fiche «**TIM – Transports individuels motorisés**».

Proposition de sous-amendement

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Suite aux éléments invoqués par la Municipalité du caractère irrecevable de l'amendement tel que présenté, je vous propose au nom du PLRY le sous-amendement suivant : remplacer le texte de l'amendement, suppression de la fiche TIM par : « *gérer les transports individuels motorisés en référence au schéma directeur de circulation ressortant du Plan directeur communal* ».

Cette phrase, vous la trouverez dans le rapport de minorité, tel que formulée.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Excusez-moi M. le Conseiller, nos secrétaires n'ont pas ce texte-là, pouvez-vous le reformuler, s'il vous plaît ?

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je le rappelle, vous le trouverez dans le rapport de minorité sous h, amendement 12 (*page 4, amendement 12, lettre h*). Donc c'est suppression de la fiche TIM, on remplace ce texte par : « *gérer les transports individuels motorisés en référence au schéma directeur de circulation ressortant du Plan directeur communal* ».

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Donnez-nous votre texte, je crois que ce sera beaucoup plus simple. Merci.

M. le Conseiller si je comprends bien, vous voulez remplacer les deux principes d'aménagements par : « *gérer les transports individuels motorisés en référence au schéma directeur de circulation ressortant du Plan directeur communal* » ?

Mes secrétaires me font dire que du coup, elles ont de la peine à intégrer le texte de ce sous-amendement à la présentation power point, donc je vais reformuler ce sous-amendement que nous allons d'abord voter. Un petit instant. En lieu et place des deux principes d'aménagements, 1. *Respecter une fourchette limite de génération de trafic à l'horizon 2020* et 2. *Maitriser les effets de l'augmentation du trafic sur la rue Prés-du-lac*, le sous-amendement propose la ligne suivante: « *gérer les transports individuels motorisés en référence au schéma directeur de circulation ressortant du Plan directeur communal* » ?

Discussion s/proposition de sous-amendement

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors, je vous inviterais à refuser cet amendement pour différentes raisons. La première, c'est qu'on fait référence avec ce nouvel amendement au Plan directeur communal, or le Plan directeur communal qui est actuellement en vigueur est obsolète. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'en débattre au sein de ce Conseil communal, il n'est clairement pas en

phase avec les différents principes d'aménagement qui figurent, d'une part dans le projet d'agglomération et d'autre part dans le plan directeur cantonal, donc ce Plan directeur communal n'est pas en phase avec le droit supérieur. Il s'agira donc de le mettre à jour, de le réviser comme notre Conseil l'a demandé à plusieurs reprises. Donc, très clairement, cela va de soi que les différentes planifications directrices et les plans de quartiers devront être en phase avec le futur Plan directeur communal révisé, mais en introduisant ce principe, on ne sait pas vraiment à quel Plan directeur communal ont fait référence.

Ensuite, et c'est la deuxième raison, si j'ai bien compris, cette nouvelle formulation remplace les deux principes d'aménagements qui figurent actuellement sur la fiche « Transports individuels motorisés (TIM) ». Il est dit de : « *respecter une fourchette limite de génération de trafic à l'horizon 2020* », alors cela va de soi et cela semble être en phase avec les différentes orientations qui figurent, encore une fois, dans le Plan directeur cantonal et dans d'autres législations relatives à la mobilité. Il est clair qu'avec 5'000 habitants/emplois, il y aura une génération de trafic importante dans ce secteur et si nous voulons avoir un plan de circulation qui fonctionne, il faudra bien entendu réfléchir, et là, c'est le deuxième principe d'aménagement, il faudra maîtriser l'augmentation du trafic, notamment sur la rue des Prés-du-Lac, mais sur l'ensemble du quartier aussi.

Donc, pour ces différentes raisons, je vous invite à ne pas entrer en matière et à refuser cet amendement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Il était question tout à l'heure de supprimer la fiche concernant les TIM. Derrière cette intention, il y avait trois remarques.

La première... est-ce que j'ose demander au secrétaire de mettre la DC12... ce n'est pas grave on fera sans ça, vous me croirez, c'est dans les documents... quand on regarde ce qu'il y a dans les textes, il y a une vision de la circulation à Yverdon, qui est basée sur le principe de trois axes structurants. Il faut bien dire une chose, ça a pris du temps pour mettre en place ce PDL et les choses ont bougé à Yverdon. Il y a une route de contournement qui a été votée et à partir de là, ce ne sont plus sur trois axes structurants qu'on pourra compter à Yverdon, mais sur quatre.

Transports individuels motorisés (TIM)

A l'échelle de l'agglomération, 3 axes sont structurants pour le TIM:

- la Pénétrante historique Nord (av. de Grandson)
- la Traversée Nord-Est (av. des Sports)
- la Traversée Sud-ouest (ch. de la Sallaz, rue du Midi)

Pour atténuer les nuisances dues au trafic et améliorer la sécurité, ces 3 axes seront requalifiés par étape sur la base d'avant-projets livrés en 2009 – 2010. Les traversées recouvrent en effet des enjeux d'urbanisme et de mobilité, puisqu'il s'agit pour chacune d'écouler des charges de trafic importantes dans des milieux urbanisés ou à urbaniser.

Objectifs

- Une croissance maîtrisée du trafic
- Des axes aménagés et modérés
- Des échanges entre quartiers facilités
- Un bon accès au stationnement du centre ville

Principes d'aménagement

1. Respecter une fourchette limite de génération de trafic à l'horizon 2020
2. Maîtriser les effets de l'augmentation du trafic sur la rue Prés-du-lac

6

la croissance

quelques

Cela bouge

Il y a, à l'heure actuelle, toute une étude qui a été conduite par le bureau Transitec pour voir quel type de route de contournement on faisait : c'est une simple déserte de quartier ou si c'était vraiment ce qui avait été souhaité par les initiants, à savoir un grand barreau qui aille jusqu'à Chamard. Et ce groupe Transitec a étudié les impacts sur les principaux points névralgiques d'Yverdon. Alors sans trahir de grands secrets, il y aura une influence positive de cette route de contournement. Donc, ça veut dire que le concept général des circulations d'Yverdon va bien sûr devoir être repensé. Ça c'est la première des choses.

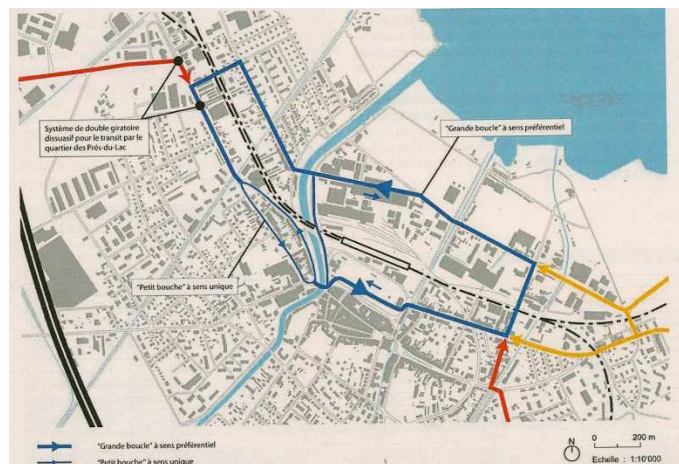
La deuxième, en rapport avec Gare-Lac, c'est que les Prés-du-Lac sont prévus à terme à 30km/h. Alors, personnellement, je n'ai rien contre le fait que certaines routes soient mises à 30km/h, mais ceci est incompatible avec le rôle qui est assigné à la traversée nord-est dans le

concept AggloY.

2. Maîtriser les effets de l'augmentation du trafic sur la rue Prés-du-lac

Le quartier Prés-du-Lac reçoit actuellement une partie du transit entre l'av. de Grandson et Clendy. Avec les mesures aggloY, l'augmentation de trafic y sera faible à l'horizon 2020 (< 5%), soit une charge inférieure à 9'000 véhicules par jour contre 8'400 actuellement (TJM 2008). Cette maîtrise du trafic est obtenue notamment par la mise en place de la *Grande boucle*, qui privilégie un sens de circulation sur la Traversée NE grâce à un système de double giratoire sur la Traversée NE grâce à un système de double giratoire sur l'av. de Grandson. En complément, la rue Prés-du-Lac peut être aménagée en zone 30.

Et puis enfin, on a un principe d'une grande boucle qui a été passablement critiquée dans certains milieux, mais qui comporte une contradiction interne, c'est qu'avec le principe de la grande boucle, on voudrait soulager le quartier des Prés-du-Lac, ce qui est une très bonne chose, en mettant deux giratoires à peu près à la hauteur de Leclanché et on espère ainsi dissuader des gens de vouloir passer par William Barbey et on enverra ces gens vers le centre. Le problème, c'est que dans les principes, on voudrait également diminuer la circulation au centre. Alors, on a deux choses qui sont complètement antagonistes et « le salut » ne pourra venir que, par exemple, d'une partie des progrès qu'on obtiendra avec la route de contournement.



Et puis, il y a encore une autre chose, c'est que le principe de la petite boucle lui, vise à ce que les gens qui empruntent la rue de Chamblon et qui se rendent en direction du lac devraient tourner à droite et passer également par la place Bel-Air. Donc, ces principes de petite et grande boucles qui devraient alléger, vont envoyer encore plus de circulation sur le centre-ville.

A partir de là, il y avait la proposition de suppression de la fiche. Mais si on propose un principe plus général, qui laisse la latitude qu'on mette en place ce plan des circulations, et M. VENIZELOS à parfaitement raison de dire auxquels va-t-on se référer? Eh bien, on se référera au plan des circulations qui sera en action au moment où on fera ce genre de chose. Et ce plan des circulations, j'espère quand même qu'un jour on cessera les guerres de tranchées qu'on a ici, il faut qu'on arrive à trouver les axes qui seront acceptés par les Yverdonnois, les axes qu'on déléstera de places de parc, non pas privées, parce qu'on les attaque toujours, mais les places de parc qui servent à des pendulaires et qu'on peut parfaitement supprimer, par exemple à la rue du Midi. On pourra, ce jour-là dans un accord entre les différentes parties, mettre en place beaucoup de choses concernant la sécurité des pistes cyclables.

Alors, ce plan des circulations, on en a absolument besoin, il est urgent, il faudra le travailler et puis quand il aura été l'objet d'un consensus, c'est à ce moment-là qu'on se référera pour gérer

la situation dans le quartier gare-lac.

Pour ma part, je suis prêt à retirer l'idée de suppression de la fiche, dans la mesure où l'amendement a été proposé et cet amendement me paraît être un amendement acceptable parce qu'il n'est pas contraignant dans le mauvais sens du terme en allant dans le détail, mais il ouvre toutes les perspectives d'avenir.

Donc, je retire la proposition de suppression de la fiche et je vous invite à voter le sous-amendement présenté par M. OOSTERHOFF. Merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. OOSTERHOFF, M. COCHAND, je suis très contente de vous entendre, parce que la suppression de cette fiche, on avait déjà eu l'occasion d'en parler avec les membres de la commission, posait un certain nombre de problèmes, pas sur le fond, certain était d'accord avec son contenu, d'autre pas, mais en termes de procédure, parce que fournir un PDL sans sa fiche « Transports individuels motorisés » c'est juste bel et bien impossible, le SDT ne l'aurait jamais accepté, nous aurait obligé à rédiger une nouvelle fiche, à la remettre en consultation auprès du canton et puis en consultation publique avant de solliciter un nouveau vote de ce Conseil, ce qui nous aurait fait perdre en tous les cas une année, c'est certain.

Donc je suis très heureuse que vous entriez en matière pour ce qui est du maintien de cette fiche. Quant à l'amendement lui-même, eh bien, je me souviens qu'en commission également, nous avons dit, mes collaborateurs d'Urbat qui étaient présents et moi-même, que le contenu de cette fiche ne devait pas être considéré comme, la grande boucle, etc. auxquelles vous faisiez référence, ne devait pas être considéré comme quelque chose de gravé dans le marbre, mais bien une idée, parce qu'on se doit de proposer une solution, qui allait évoluer très certainement et notamment via le travail qui allait être fait sur le concept TIM global de la ville dans le Plan directeur communal.

Alors, moi, philosophiquement, de faire référence au Plan directeur communal, ça me convainc tout à fait. Je pense qu'on aura une réponse aussi bonne, voire meilleure à fournir à ce quartier le jour où on aura révisé entièrement notre concept TIM et c'est déjà un travail en cours.

Voilà, le problème qu'on risque d'avoir et c'est pour ça que je ne peux pas préjuger de la façon dont le SDT va réagir à cette nouvelle proposition que nous ne lui avons pas soumise, parce que, comme le dit M. VENIZELOS, le Plan directeur communal, nouvelle version, ne sera pas validé par ce Conseil au moment où on travaillera sur les plans de quartier. Et puis bien sûr, l'objectif de ce Plan directeur localisé c'est de nous guider dans l'élaboration de ces plans de quartiers. Alors, le SDT pourrait considérer que nous n'avons pas les informations suffisantes, du coup, ce renvoi n'étant pas suffisant parce qu'il ne renvoie à à peu près rien aujourd'hui, que nous n'avons pas les informations suffisantes dans ce document.

Voilà, je vous avertis de ça par soucis d'honnêteté, comme je vous le disais, moi à titre personnel, ce renvoi, il me convient. Je vous propose ainsi de le voter et puis, on s'arrangera avec le canton.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Juste avant de passer la parole à M. le Conseiller VENIZELOS, je voulais juste revenir sur le fait que nous prenons acte que M. le Conseiller COCHAND a retiré sa proposition d'amendement de suppression de la fiche.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Si je comprends bien, pour en revenir à l'amendement qui nous est proposé, on nous demande quelque part de signer un chèque en blanc ! Il est dit en gros que la politique de stationnement dans ce quartier devra être en phase avec une planification TIM que nous n'avons pas, que nous

ne connaissons pas. À titre personnel, je préfère les deux principes d'aménagement qui sont extrêmement généraux et qui laissent une marge de manœuvre intéressante dans le cadre de l'élaboration d'une politique en matière de transports individuels motorisés dans le quartier. Respecter une fourchette limite de génération de trafic, encore une fois, ça me semble être la moindre des choses et maîtriser les effets de l'augmentation du trafic sur un certain axe.

Alors, j'aimerais bien qu'on m'explique en quoi ces deux principes d'aménagement posent problème. Maîtriser les effets de l'augmentation du trafic, c'est quelque chose qui devrait être souhaité par tout le monde, que l'on soit pour la voiture, contre la voiture ou pour tous les modes de transports et qui est mon cas.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Avant de vous faire voter, je vais reformuler le sous-amendement qui est devenu un amendement entre-temps : de supprimer les deux principes d'aménagements, ~~1. Respecter une fourchette limite de génération de trafic à l'horizon 2020 et 2. Maîtriser les effets de l'augmentation du trafic sur la rue Prés-du-lac~~ et remplacer par : « gérer les transports individuels motorisés en référence au schéma directeur de circulation ressortant du Plan directeur communal » ?

**Vote s/nouvel
amendement N° 12**

Le nouvel amendement N° 12, tel que proposé ci-dessus, est accepté à une petite majorité.

page 33 : Stationnement pp. 90-93

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission qui propose de remplacer les 1^{er} et 2^e points des principes d'aménagement comme suit :

~~1. Pour les logements, viser 50% à 75% des besoins indicatifs~~

1. Pour les logements, les normes VSS sont appliquées sans restriction d'implémentation

~~2. Pour les activités, viser 20% des besoins indicatifs employés et 30% des besoins indicatifs —visiteurs~~

2. Pour les activités, les normes VSS sont appliquées sans restriction d'implémentation.

J'ouvre la discussion sur la première proposition d'amendement.

*Discussion sur la
proposition
d'amendement N°13,
point 1 (principe
d'aménagement)*

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

La question du stationnement à Yverdon-les-Bains, tout comme dans d'autres villes, est un sujet particulièrement sensible, sachant que de nombreux habitants de notre commune sont déjà confrontés à de multiples restrictions. Dans le cadre du Plan directeur localisé, la minorité de la commission propose un amendement N° 13 consistant à s'en tenir à l'application des normes VSS, sans restriction d'implémentation, tant pour les logements que pour les activités. Cet amendement a toute sa raison d'être pour les raisons suivantes :

- Premièrement, l'expérience faite dans l'éco-quartier d'Eikenott à Gland : bien qu'ayant appliqué la norme VSS, de nombreux habitants n'y ont pas trouvé leur compte. Il en a résulté des parkings sauvages, improvisés sur l'espace public ou privé. Imaginez ce qui se serait produit si des restrictions telles que proposées dans le PDL avaient été appliquées, à savoir viser 50 à 70% des besoins indicatifs pour les logements et 30% des besoins indicatifs visiteurs.
- Deuxièmement, le but visé par les auteurs du PDL, à savoir diminuer drastiquement le nombre de voitures en surface. L'objectif est louable, mais il doit rester réaliste. Une des solutions consiste dès lors à construire des places de parc sous-terraines pour éviter

d'empiéter les surfaces extérieures au périmètre. Et pour ce faire, les normes VSS peuvent, là encore, tout à fait être appliquées, sans les restrictions d'emplées imposées dans un Plan directeur.

- Troisièmement, le statut des normes VSS : comme indiqué par le rapporteur de majorité, ces normes concernent le dimensionnement de l'offre en places de parc et sont reconnues comme référence officielle par toute une série de législations fédérales et cantonales dont je vous passe volontiers l'énumération. Bien qu'il soit théoriquement possible de s'écarter des normes VSS, il existe réellement un risque qu'un tel écart soit considéré comme une violation de ces lois. Imaginez dès lors qu'une autorité de surveillance soit saisie de la question et donne raison au plaignant. C'est un des piliers des plans de quartiers qui s'effondrerait, avec toutes les conséquences négatives qui s'ensuivraient.
- Quatrièmement, que dit la norme VSS elle-même en matière de stationnement : en la parcourant, on y trouve des éléments essentiels, et même déterminants pour notre débat. En voici un extrait:

La norme ne peut pas répondre complètement à toutes les questions qui se présentent dans la pratique, d'une part en raison des objectifs très différents de la planification de l'aménagement du territoire et de celle des transports, d'autre part, en raison de nombreuses affectations possibles et de leurs combinaisons (effets cumulatifs). Il est dès lors admis que les spécialistes, en raison de leurs connaissances et expériences, sont au besoin en mesure de tenir compte eux-mêmes des particularités de chaque cas concret.

L'appréciation d'intérêts publics supérieurs pouvant être contradictoire peut conduire à une offre de cases de stationnement plus élevée ou plus faible que celle qui serait obtenue en appliquant la norme.

En clair, il est tout à fait possible de restreindre le nombre de places de parc lors de l'établissement de plans de quartiers, en appliquant les normes VSS, comme indiqué dans le rapport de minorité. Nul besoin de restreindre d'office le nombre de places de parc dans le Plan directeur localisé. De telles restrictions doivent s'effectuer au cas par cas, en fonction du type de logements et d'activité, en concertation avec les différents acteurs, sur la base de critères objectifs.

Le groupe PLR recommande donc de laisser une certaine latitude à l'organisation du stationnement dans ce secteur de la ville, en conciliant accessibilité et qualité de vie, tout en appliquant les normes VSS lors de l'établissement des plans de quartier. Nous vous proposons dès lors le sous-amendement suivant, en remplacement des points 1 et 2 des principes d'aménagement, je cite : « *La politique de stationnement vise à concilier l'accessibilité et la qualité de vie du quartier* ».

Nous vous invitons dès lors, pour les raisons que je viens d'évoquer, à soutenir le sous-amendement No 13.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller. Pouvez-vous nous transmettre votre texte s'il vous plaît.

Juste pour que je comprenne bien, M. le Conseiller, c'est pour remplacer les points 1 et 2 ?

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Principes d'aménagement 1 et 2.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Pour ma part, je retirerai ma proposition d'amendements au profit de celui qui vient d'être présenté.

Discussion s/nouvel
amendement N° 13

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Très bien, M. le Conseiller, nous prenons acte que vous retirez vos deux amendements aux points 1 et 2 des principes d'aménagement de la fiche stationnement. La discussion est ouverte sur cet amendement, car ça devient un amendement.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement, car il considère qu'il dénaturerait le projet tel qu'il est présenté et nuirait aux intentions qui sont posées par le PDL.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Il a été dit et redit à plusieurs reprises que ce plan n'était pas contraignant. Or ici, dans ces principes 50% à 75%, 20%, 30%, justement, on amène une contrainte, une contrainte chiffrée et je trouve que, aussi bien d'un côté que de l'autre, on doit aussi laisser le côté non contraignant de ce plan.

Donc, je ne vois pas pourquoi voter «oui» à cet amendement serait contraire à l'esprit de ce plan. Simplement, il laisse toutes les portes ouvertes, après, lorsqu'on devra vraiment, vraiment faire un plan de quartier.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Juste pour cette question-là, c'est la même chose qu'avant, effectivement, ce n'est pas contraignant, ça indique une direction. La direction étant effectivement de dire 50% ou 75%. C'est ce qu'on cherche à viser, mais il ne s'agit pas d'une norme qui s'applique de manière absolue.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je comprends bien la remarque de notre collègue VIAL. Effectivement, ce n'est pas le rôle d'un PDL de fixer des normes qui soient immuables, mais là, l'expression est claire. L'objectif est de viser un objectif et on donne un chiffre, une orientation. Et cette orientation elle me semble parfaitement en phase avec le quartier exemplaire que nous évoquions tout à l'heure. A deux pas d'une gare, nous ne pouvons pas appliquer les recettes que nous appliquons traditionnellement à des quartiers qui se situent un peu plus en périphérie et nous sommes dans un secteur exemplaire à proximité de la gare, à proximité du centre-ville, qui sera extrêmement bien desservi par les transports publics, qui offrira une large place à la mobilité douce.

Il me semble normal de tendre vers une politique du stationnement un brin plus ambitieuse que ce que nous pouvons observer dans un quartier traditionnel. Et juste sur la politique du stationnement, de la ville depuis ces dernières années, qui était évoquée tout à l'heure et sur le mythe relatif à la suppression du nombre de places de parc ou nombre qui ne serait pas insuffisant, quelques chiffres tout de même : le nombre de places publiques en ville d'Yverdon équivaut à 6'700, le nombre de places privées équivaut à près de 20'000 places, il y a donc un nombre de places extrêmement important en ville d'Yverdon. Nous avons 12'500 véhicules qui sont enregistrés à Yverdon, donc il y a manifestement entre ces 20'000 + 6'700 et 12'500 véhicules présents enregistrés à Yverdon, une marge de manœuvre pour accueillir la population qui vient de l'extérieur de la commune et qui souhaite venir faire ses courses en ville d'Yverdon. Nous avons suffisamment de places pour accueillir les travailleurs qui viennent quotidiennement en ville d'Yverdon pour travailler. Et il me semble normal que dans le cadre du développement d'un nouveau quartier qui se veut ambitieux et exemplaire, que nous ayons une politique de stationnement un brin plus ambitieuse. Donc je vous invite à refuser cet amendement et à en rester à la proposition de la Municipalité qui, encore une fois, est une tendance, une orientation.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je crois, en tout cas, c'est mon point de vue, que parmi toutes les questions que nous avons

abordées ce soir par le biais de ces différents amendements, nous touchons là à une des questions qui, comme je vous le disais, il semble, des plus cruciales, parce que cette question du stationnement est, contrairement à ce que vous a peut-être donné comme impression l'intervention de M. VENIZELOS, cette question du stationnement n'est pas là, elle n'est pas formulée comme ça dans ce PDL, pour faire plaisir aux écolos. Ce n'est vraiment pas ça la question, ce n'est vraiment pas ça l'enjeu. Il ne s'agit pas de se donner comme objectif qu'il y ait moins de voitures dans ce quartier pour qu'il y ait moins d'automobilistes, plus de vélos, plus de piétons, ce n'est pas ça le défi de ce quartier. Le défi de ce quartier c'est d'arriver à faire un quartier gigantesque de plus de trois mille habitants en plein cœur de la ville d'Yverdon, sans que ces trois mille nouveaux habitants avec leurs véhicules, surchargent complètement le réseau routier de la ville.

Les normes VSS c'est une place par logement. On envisage entre mille six cents et mille huit cent ménages. Ça veut dire mille six cents à mille huit cents voiture de plus, fois le nombre de mouvements qu'elles font chaque jour dans le réseau, c'est-à-dire à la rue des Près-du-Lac, dans le carrefour William Barbey, dans ces endroits qui posent déjà des problèmes. Alors si on dit aujourd'hui : on aimerait prévoir un peu moins de places de parc que ce que les normes VSS nous indiquent, c'est pour cette raison. C'est parce que nous voulons un quartier dans une ville où des problèmes de circulation existent déjà, qui n'assomme pas définitivement ce réseau-là. Et le stationnement, il est en lien directe, bien sûr, il faut que vous le compreniez, avec la génération de trafic.

Nous voulons tous moins de trafic, ça c'est certain, en tous les cas pas plus, mais si on veut avoir à la fois plus de stationnement, on entre dans un non-sens, on entre dans quelque chose qui n'a pas de logique, parce que plus de stationnement c'est plus de trafic, et ça il faut le comprendre. Et moi, en tant qu'Yverdonnoise déjà installée ici, je n'aimerais pas que ce que nouveau quartier, que ces nouveaux habitants viennent ficher en l'air finalement, ce qui fonctionne encore aujourd'hui, sur le réseau tel qu'il existe, et je pense qu'il est important qu'on ait ça en tête. On n'est pas en train de faire de la philosophie écolo, anti-automobiles versus pro-automobiles. Moi, je m'en fiche pas mal de ces débats-là. Ce qui compte pour moi c'est que ce quartier puisse fonctionner dans cette ville d'Yverdon-les-Bains et pour ce faire, on a besoin d'avoir des mesures qui sont un petit peu plus stricts que ce qu'on a l'habitude d'appliquer, parce qu'on a besoin d'avoir un quartier où les gens qui s'installent, ces nouveaux Yverdonnois, eh bien eux, admettent que s'installer dans cette ville aujourd'hui, c'est pour, mettons, 25 à 50% d'entre eux, puisque c'est des facteurs de réduction qu'on propose, c'est utiliser un autre moyen de transport que la voiture.

Et comme ce quartier est construit à proximité immédiate du lac et mis sur des tracés de mobilité douce qui sont efficaces, nous pensons que c'est une politique qui peut marcher, comme nous savons déjà aujourd'hui qu'un certain nombre, un nombre de plus en plus important d'ailleurs de gens qui vivent au centre-ville d'Yverdon, laissent tomber la voiture. Il y a un certain nombre d'exemples dans cette salle-même, parce que finalement, les alternatives, leur proximité au centre-ville et à la gare, fait qu'ils n'en ont plus besoin. Je pense que c'est un pari gagnant et j'espère qu'il sera gagnant, parce que s'il n'est pas gagnant, on va avoir de gros gros problèmes. Et ce n'est pas en augmentant le nombre de stationnements parce qu'on a peur d'un éventuel parking sauvage qui ne pourra pas avoir lieu dans ce quartier, vu la façon dont il sera construit, qu'on résoudra ce problème-là.

Alors, à la limite, si vous voulez plus de stationnement, très bien, faisons plus de stationnement, mais vous pouvez tout aussi bien voter contre ce projet, parce que vous en faites ainsi un projet qui va non pas améliorer la qualité de vie à Yverdon, comme nous voulons le faire, mais plutôt la péjorer.

Ah, je n'ai pas tout à fait fini. Ça c'est la question de ces facteurs de réduction. Pour ce qui est de la formulation plus floue de ce dernier amendement que je n'ai pas très bien en tête, l'angoisse que j'ai à ce sujet, il vient là encore du SDT et je serai plus affirmative que sur la fiche précédente pour ce qui est de la réaction du SDT. Le SDT a très peur de cette génération de trafic supplémentaire que des mesures moins claires, moins précises et moins réduites risqueraient de

susciter et risque de ne pas accepter cette fiche avec l'amendement, quel que soit l'amendement, celui qui a été retiré ou cette formulation par trop floue. Alors après, le Conseil en fera ce qu'il veut, mais je suis obligée de vous dire que ce sont des amendements qui vont poser problèmes.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'ai bien pris note des propos de notre Municipale Marianne SAVARY. J'aimerais ajouter deux choses. Tout d'abord la rassurer par rapport à sa première intervention. Vous avez parlé, Mme la Municipale, de ficher en l'air à quelque part, ce secteur de la ville avec l'arrivée de circulation, voire plus de circulation, il n'en est rien. Et si vous relisez précisément l'amendement qui est proposé, je répète : « *La politique de stationnement vise à concilier l'accessibilité et la qualité de vie du quartier* », c'est exactement vos propos dans votre intervention. Vous êtes soucieuse de dire : mais finalement, on va faire exploser le nombre de voitures ou disons, on en aura en tous les cas la même chose. Si vous lisez bien l'amendement, on vise à concilier l'accessibilité et la qualité de vie du quartier, c'était précisément les propos et votre préoccupation dans votre première intervention.

La deuxième par rapport à votre deuxième soucis, c'était par rapport au SDT : j'aimerais vous rassurer, si on applique la norme VSS, il n'y a aucune raison à ce que le SDT si oppose. Et je rappelle : la norme VSS donne un certain champ de manœuvre, il y a des minimums, des maximums, il y a aussi une valeur nominale qui se situe au besoin indicatif, donc il est tout à fait possible de pouvoir avoir une politique volontariste avec cet amendement en prenant la norme VSS telle qu'elle est. Il n'y a aucun souci particulier.

En revanche, là, on fixe à nouveau un certain nombre de quotas dont M. Paul-Arthur TREYVAUD nous a déconseillé tout à l'heure. On fixe un certain nombre de chose, qu'il n'est pas nécessaire de fixer d'office et de manière unilatérale, des quotas au niveau de ces deux points pour avoir une politique volontariste dans le domaine du développement durable dans ce quartier de la ville. Ça ferait peut-être tout à fait sens d'avoir des restrictions en termes de circulation, en termes de places de parc, de cases, comme il est indiqué dans la norme VSS, dans le périmètre direct de la gare, ça ferait certainement moins sens à l'autre bout du plan de quartier tel qu'il est indiqué. Donc, je vous recommande, une fois de plus, évidemment d'accepter cet amendement.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je suis un peu surprise ce soir. J'entends depuis maintenant quelques années, tous les partis ici présents être tout à fait enclins à soutenir le projet Gare-lac, à trouver que le développement durable c'est une valeur importante, qu'il faut le mettre en avant dans toutes ses actions, à chaque fois qu'on parle de programme politique, c'est quelque chose qui revient fortement, très bien.

Aujourd'hui, on a l'occasion de passer des grands principes, des promesses à un peu de concret. Alors on est d'accord, c'est un PDL, ce n'est pas forcément totalement contraignant, mais on donne un signal, on donne un signal fort. Et à chaque fois que quelque chose d'un peu ambitieux, qui ferait de ce quartier un vrai quartier exemplaire et pas simplement un quartier comme on en connaît déjà, chaque fois qu'une proposition est amenée de cet ordre-là. J'entends des propositions pour assouplir, pour donner toute latitude d'y repenser quand ce sera le moment, mais non, on y est maintenant.

On a tous fait des promesses dans nos programmes, on a tous parlé de développement durable, on a tous parlé d'un éco-quartier à Gare-lac, on y est. C'est maintenant, c'est ce soir qu'on peut donner un signal fort, alors faisons-le maintenant.

Je pense qu'il faut aussi arrêter d'avoir un espèce de discours un peu mou, quelque part, pour concilier absolument tout le monde, c'est pour cela que les Verts refuseront cet amendement et que je vous appelle à en faire de même.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

J'aimerais répondre à M. Maximilien BERNHARD, d'abord concernant la formulation de cet amendement. Vous parlez d'accessibilité et de qualité de vie en faisant référence à ce que j'ai moi-même mentionné. Moi, je ne vous parle pas d'accessibilité au quartier et à la qualité de vie dans le quartier, je vous parle de qualité de vie dans l'ensemble de cette ville et puis de fluidité, d'accessibilité aux autres quartiers, à la génération de trafic que ce quartier-là risque de poser problème.

Ce quartier, moi, je suis certaine qu'il sera accessible et qu'il aura une belle qualité de vie. On le fait pour qu'il soit beau, on le fait pour qu'il soit réussi. Moi, ma crainte et c'est pour ça que je vous parlais de ce stationnement, c'est que la génération de trafic du quartier pose un problème au reste de la ville. Je pense que c'est l'inverse, il faudrait le formuler à l'inverse, finalement, cet amendement, pour moi, il n'a pas tellement de sens tel quel.

Ensuite, vous dites : la référence aux normes VSS ne posera pas de problème au SDT. Mais moi, je ne peux pas m'empêcher de me demander comment vous pouvez affirmer quelque chose d'aussi catégorique. Moi, le SDT, je l'ai eu au téléphone, et je peux vous dire que la référence aux normes VSS, elle leur pose problème parce qu'elle leur fait craindre, et je pense que c'est une crainte en grande partie justifiée, que les facteurs de réduction que nous pourrions appliquer ne seront pas suffisants, que les places de stationnement soient trop nombreuses et que donc la génération de trafic soit beaucoup trop importante à l'extérieur de ce quartier et c'est ça qui est important pour lui et pour nous également.

Après les normes VSS, elles prévoient, bien sûr, qu'on tienne compte du cas particulier, on le fait toujours, mais ne prévoit aucun zéro facteur de réduction pour les zones de logements. Les normes VSS en prévoient pour les zones d'activité, mais n'en prévoient pas pour le logement, ça veut dire que nous aurons, je vous le disais tout à l'heure, si nous supprimons ces 50 à 75%, nous aurons 50 à 25% de génération de trafic supplémentaire.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je pense que les avis sont fait, je ne serais pas trop long, j'aimerais, là encore, rassurer Mme la Municipale en relisant ce qui est écrit : « *L'appréciation d'intérêts publics supérieurs pouvant être contradictoire peut conduire à une offre de cases de stationnement plus élevée ou plus faible que celle qui serait obtenue en appliquant la norme* », dès lors, on peut très bien dans le cadre du plan de quartier, proposer un nombre inférieur de cases qui serait indiqué par rapport à la norme et rassurer ainsi le SDT. Je vous invite véritablement à soutenir cet amendement.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

J'ai bien entendu notre collègue Maximilien BERNHARD sur ces amendements que j'ai beaucoup de peine à suivre. Dans sa dernière intervention, il nous disait que, finalement, on pourrait remettre la décision à plus tard, à savoir au plan de quartier, mais est-ce que si la Municipalité, dans le cadre du plan de quartier, propose des fourchettes extrêmement basses de places de parc, est-ce que vous les soutiendrez ?

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Remplacer les points 1 et 2 des principes d'aménagement par : « La politique de stationnement vise à concilier l'accessibilité et la qualité de vie du quartier ».

La parole n'est plus demandée.

Le nouvel amendement N° 13, tel que proposé ci-dessus, est refusé par 40 voix contre 35 et 6 abstentions.

**Vote s/nouvel
amendement N° 13**

Chapitre : Energie et climat urbain

page 34 : Energie et Climat urbain pp. 94-95

page 35 : Energie et Climat urbain pp. 96-97

Chapitre : Environnement

page 36 : Biodiversité pp. 98-101

page 37 : Air pp. 102-103

page 38 : Bruit pp. 104-105

page 39 : Sites pollués pp. 106-108

page 40 : Risque d'accidents majeurs pp. 110-111

page 41 : Dangers naturels pp. 112-113

page 42 : Protection des eaux p. 115

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Nous avons amendé le Plan directeur localisé. Il est probablement nécessaire d'amender l'article 1. L'article 1 actuellement dit : *Le Plan directeur localisé « Gare-Lac » est adopté*. Je propose donc « d'ajouter tel qu'amendé » à cette formulation de telle manière à prendre en compte les amendements qui ont été votés par ce Conseil.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes face à un amendement, je vous le reformule :

Article 1 : Le Plan directeur localisé « Gare-Lac » **tel qu'amendé** est adopté.

La parole n'est plus demandée.

Discussion
s/amendement de
l'article 1

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR14.02PR amendé est accepté à une très belle unanimité.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Il y a une semaine, notre parti avait demandé et obtenu le report de ce préavis. Il est clair que ceci nous a obligés à jouer les prolongations aujourd'hui, mais le résultat en vaut malgré tout la peine.

Nous resterons bien sûr très attentifs sur le problème de stationnement dans cette zone, mais les contours de plus d'un quart de notre territoire est désormais esquissé et ça pour des générations futures. Cela vaut bien une séance tardive, vous en conviendrez.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Plan directeur localisé « Gare-Lac » **tel qu'amendé** est adopté.

5. PRÉAVIS
N° PR14.33PR

CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2014.

RAPPORTRICE : MME ANNE GANDER, REMPLAÇANT M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Anne GANDER donne lecture de quelques éléments développés dans le rapport ainsi que des conclusions.

Mme La Conseillère Anne GANDER :

Remplacement d'absences maladie de longue durée.

Sur l'ensemble des demandes de crédits complémentaires, 6 postes représentant Fr. 99 300.-- (14% du total des charges supplémentaires), correspondent aux traitements et charges sociales de personnel temporaire engagé en remplacement d'une absence maladie de longue durée. Le nombre de ces postes a quelque peu surpris la COFI qui a demandé et obtenu le détail de ces engagements.

En principe, l'absence d'un collaborateur pour maladie ou accident est momentanément compensée par ses collègues. En cas de prolongement de l'absence et si la prestation ne peut plus être assurée, la Municipalité décide d'un engagement temporaire.

Culture et Tourisme - Engagement temporaire d'une assistante de projet

Suite à des questions sur l'engagement temporaire d'une assistante de projet au poste 152.3011 et à la création d'un nouveau poste à 80% au budget 2015 sous le même compte, M. le Syndic nous a précisé les points suivants :

1. tous les crédits complémentaires sont soumis aux trois conditions suivantes qui doivent être remplies simultanément : les tâches à réaliser doivent être imprévisibles, urgentes et indispensables ;
2. par conséquent, lorsqu'il s'agit de traitements, les demandes de crédits complémentaires sont liées à des engagements temporaires de durée déterminée ;
3. c'est le cas de la demande de crédit complémentaire au poste 152.3011, créé d'une part pour pallier à l'absence de longue durée de l'intendant de la Marive et d'autre part pour s'occuper du projet d'animation du Marché de Noël ;
4. cet engagement est limité à 2.5 mois à 50% et 4 mois à 80% ;
5. le poste à 80% figurant au budget 2015 sous le même compte est un nouveau poste ;
6. à ce titre, il fera l'objet d'une mise au concours ouverte à toute personne intéressée, y compris à un/e collaborateur/trice du service concerné ;
7. cette procédure se conclura par une décision d'engagement de la Municipalité.

Suivent les conclusions.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

5. *Jeunesse et cohésion sociale*

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je m'étonne, même qu'une séance précédente, j'ai demandé des transports de plus pour les

516.3188 Frais de transports

élèves, d'un crédit complémentaire de Fr. 230'000.--. Je suppose que pour le groupement scolaire, c'est aussi plus que ça et j'aimerais savoir de la part du Municipal de Jeunesse et Cohésion sociale si, dans ce chiffre, les transports dans la totalité sont compris ou si les autres communes doivent aussi participer ? Et puis, ne pourrait-on pas utiliser les lignes existantes, c'est-à-dire, avoir les horaires des écoles qui correspondent aux horaires des bus ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Il y a effectivement d'autres petits transports, mais en globalité, vous l'avez dans le budget 2015, ça tourne autour des Fr. 660'000.-- au niveau des transports. On a bien essayé de calquer les horaires scolaires sur les horaires des transports publics, d'ailleurs, vous le voyez puisque dans le fond, on n'a aucun transport spécifique pour les élèves de Method, Suscévaz et Treycovagnes. Par contre, effectivement, nous avons énormément de transports spécifiques pour Gressy, Ursins et Valeyres s/Ursins, parce que nous avons les élèves dès quatre ans dans ces villages et les transports publics malheureusement, c'est soit les élèves attendent une demi-heure avant de pouvoir aller à l'école, soit ils doivent attendre une demi-heure à l'arrêt de bus ce qui est trop important pour les petits élèves. Donc, nous avons mis en place ces transports spécifiques pour ces élèves.

Maintenant, il faut savoir qu'on est vraiment à un plafond puisque nous avons les communes de Suchy, Belmont et Ependes qui nous quittent petit à petit. Nous avons encore les 10, 11 HarmoS et l'année prochaine, nous n'aurons plus que les 11. Donc, probablement que la doublure ne sera plus nécessaire. Il y a la réflexion pour les élèves d'Ursins et de Valeyres s/Ursins d'être scolarisés à Pomy et ensuite à Yvonand, donc là, nous n'aurons plus besoin à ce moment-là de faire ces transports.

Donc on atteint vraiment le plafond et puis, ce plafond vous l'avez dans le budget 2015 puisqu'on a mis le montant.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

J'étais intervenu aussi pour les transports publics et une étude avait été faite, une ligne Gressy, Sermuz et retour coûtait Fr. 230'000.--.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Là vous parlez bien de Gressy Sermuz, mais moi, je parle aussi des élèves d'Ursins et de Valeyres s/Ursins.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Il y a des postes.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Suite de la lecture des comptes.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Cette deuxième série de complément au budget montrent des coûts supplémentaires en lien avec le remplacement temporaire de collaborateurs absents pour une durée longue. Au-delà des surcoûts que cela engendre, l'absentéisme qu'elle soit de longue ou de courte durée, est un indicateur intéressant pour mesurer la gouvernance d'une entreprise.

Beaucoup de grands employeurs disposent de tableaux de bord avec lesquels elles peuvent suivre et comparer l'évolution de ce phénomène ainsi que la rotation du personnel.

Est-ce que la Municipalité dispose de tels outils de gestion et si oui, est-ce que ce Conseil ou

bien la Commission de gestion pourraient en prendre connaissance ? Merci d'avance.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, le Service des Ressources humaines dispose d'un certain nombre de statistiques et de tableaux de bord pour vérifier que notre administration suit les cas, il n'y en a pas trop par rapport à d'autres administrations de même taille, et donc suit en permanence l'ensemble des cas d'absences de longue durée, les raisons pour lesquelles ces collaborateurs sont absents et les suit en collaboration avec les instances concernées, à savoir l'Assurance invalidité ou la CIP.

Dans la statistique dont nous disposons et on a fait un point de situation tout récemment avec le chef de service des Ressources humaines, nous constatons qu'à Yverdon-les-Bains, nous avons un taux d'absences longue durée de 2,24%, qui est tout à fait dans la moyenne des communes des villes vaudoises, puisqu'on a, par exemple, à Nyon 2%, à Vevey 2,31%, à Pully 4,78%, etc. On a également regardé et on suit les cas des accidents professionnels et non professionnels avec les mêmes indicateurs et tableaux de bord qui nous permettent de suivre l'évolution. En ce moment, par exemple, nous n'avons aucun cas d'accident professionnel. Et si on ajoute les deux taux, eh bien on a des taux tout à fait comparables encore aux autres administrations publiques.

Ensuite, il y a toute une procédure qui est mise en œuvre pour suivre ces cas de manière à ce qu'ils ne soient pas lâchés dans la nature, qu'on puisse dès que possible les réintégrer au travail ou leur trouver des solutions de remplacement, de manière à ce que et le collaborateur, et l'employeur, y retrouvent leur compte et qu'on n'ait pas des personnes qui pourraient encore travailler en tous les cas à temps partiel et qui ne le feraient pas parce qu'on ne s'occupe pas d'eux. Donc, il y a vraiment une structure très solide mise en place pour suivre ces cas.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes toujours autour de la discussion de l'article 1.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Une question à l'adresse de la Municipalité au sujet de la liquidation de la société anonyme du Manège.

Je constate que ni dans les premières séries de compléments au budget, ni dans la deuxième série de complément au budget que nous votons ce soir, il n'y est porté dans les revenus, le résultat de la vente des actions de la société anonyme du Manège, j'aimerais avoir quelques renseignements. Peut-être était-ce alors dans une série de compléments d'une année antérieure, mais je n'en ai pas souvenir. Je remercie d'emblée la Municipalité de sa réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, effectivement, vous avez raison, M. le Conseiller, nous avons omis de porter ce montant au crédit complémentaire de cette année, nous l'avons reçu en mai 2014, c'est un montant de Fr. 117'648.90 exactement et qui aurait dû être crédité au compte 220.4241. Je suis désolé, c'est un oubli.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Excusez-moi, j'interviens un tout petit peu tard, mais en regard de la réponse de M. le Syndic, est-ce qu'il n'aurait pas fallu amender le préavis pour que cela figure ou bien comment est-ce que

ce montant va ressortir ? C'est une question, je ne sais pas.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est tout simple M. le Conseiller, on le mettra au compte. L'argent est bien arrivé, il est chez nous.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une belle unanimité moins une abstention.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.33PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2014, représentant au total une augmentation de charges de Fr. 701'110.-- et une augmentation des revenus de Fr. 23'100.--, sont accordés à la Municipalité ;

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2014	2'988'970
+ augmentation des charges 1 ^{ère} série	252'300
- augmentation des revenus 1 ^{ère} série	0

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	5'500	
2. Finances	8'900	
3. Urbanisme et Bâtiments	19'400	
4. Travaux et environnement	72'210	11'700
5. Jeunesse et cohésion sociale	281'000	
6. Police et sports	95'000	
7. Culture et Tourisme	35'000	
8. Service des Energies	184'100	11'400
	<hr/>	<hr/>
	701'110	23'100
Charges supplémentaires 2 ^{ème} série		701'110
Revenus supplémentaires 2 ^{ème} série		23'100
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<hr/> 3'919'280 <hr/>

Mme la Présidente Carmen TANNER :

J'ai envie de vous proposer, chers collègues, avant d'entamer le point suivant sur le budget qui s'annonce long, une petite pause de cinq minutes pour se dégourdir les jambes et aérer la salle.

Y a-t'il des oppositions ? Si ce n'est le cas, nous reprenons à 23h15.

J'invite l'huissière à ouvrir les fenêtres.

Reprise des débats.

**6. PRÉAVIS
N° PR14.30PR**

CONCERNANT LE BUDGET POUR L'ANNÉE 2015.

RAPPORTRICE : MME ANNE GANDER, REMPLAÇANT M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Anne GANDER donne lecture de précisions ainsi que des conclusions du rapport.

Mme la Conseillère Anne GANDER :

Cette année la COFI a décidé d'examiner le budget sous un angle quelque peu différent de celui de la lecture linéaire par chapitres et par comptes. Elle a proposé d'examiner plus en détail quelques thèmes transversaux, il s'agit de :

- la gestion du parc de véhicules et de son entretien,
- l'informatique communale
- la formation continue et prestations sociales du personnel communal.

Conclusions :

Les thématiques abordées ont permis à la COFI d'examiner la construction du budget sous un angle différent par rapport à la méthode habituelle (examen ligne par ligne).

Au vu de ce qui précède, la COFI émet les vœux et observations suivants :

- Elle encourage la Municipalité à uniformiser le modèle de gestion et d'entretien des véhicules dans les différents services, et par conséquent la méthode d'établissement du budget pour ces postes. Cela permettra des comparaisons plus pertinentes de ces dépenses et offrira une meilleure transparence pour leur optimisation.
- Elle estime que le rattachement du bureau des salaires au Service des ressources humaines n'est pas adéquat. La COFI considère en effet que ce service doit se concentrer sur la mise en œuvre de la stratégie RH de la PME « Commune » qui compte près de 450 EPT et ne pas effectuer parallèlement des tâches techniques purement comptables. La COFI souhaite par conséquent que le bureau des salaires revienne au Service des finances dans les meilleurs délais, au plus tard lors de l'engagement du nouveau boursier.
- Au vu de la complexité actuelle de la trentaine de prestations offertes aux fonctionnaires communaux, la COFI souhaite que la révision en cours du statut du personnel et celle, partielle, de la grille de salaires permettent de revoir la pertinence et l'articulation de l'ensemble de ces prestations, afin, si possible, d'aboutir à une simplification tout en respectant les acquis et le principe d'équité.
- Bien qu'elle comprenne la situation particulière dans laquelle travaille actuellement le Service des finances, la COFI regrette de n'avoir pas pu prendre connaissance de la version 2015

du plan des investissements à l'occasion de l'examen du budget.

En conclusion et après discussion, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, d'accepter le préavis PR14.30 relatif au budget 2015 tels que présenté par la Municipalité.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vais vous lire les titres de chapitres et les paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastères après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

1 Administration générale

130 Ressources humaines

2 Finances

201 Bureau des salaires

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN:

Je soumets un amendement qui consiste à transférer sur le plan comptable, le bureau des salaires du groupe 130 Ressources humaines au groupe de comptes 201 Bureau des salaires, ceci à la suite de la conclusion qui vous a été lue des travaux de la Commission des finances de la commune et dans la mesure, nous ne le savions pas à l'époque où le rapport a été signé, où le nouveau chef du Service des finances de la ville a été désigné.

Je demande l'affichage de l'ensemble des amendements, puisque tous ces comptes sont impactés et je laisse à Mme la Présidente le soin de faire procéder aux débats et aux discussions.

Budget 2015

Amendement : Bureau des salaires

Compte	Intitulé	Budget proposé		Amendements		Budget modifié	
		Charges 2015	Revenus 2015	Charges 2015	Revenus 2015	Charges 2015	Revenus 2015
130	Ressources humaines	1'496'300	1'496'300			1'246'100	1'246'100
130.3011	Traitements	822'000		-190'000		632'000	-
130.3091	Frais de formation	190'000		-1'500		188'500	-
130.3181	Frais de port	11'000		-5'500		5'500	-
130.3901	Charges sociales	254'800		-53'200		201'600	-
130.4362	Remb. Frais administratifs		11'000		-11'000		
130.4901	Vent. Sur les charges sociales		1'485'300		-239'200		1'246'100
				250'200	250'200		
201	Bureau des salaires	-	-	250'200	250'200	250'200	250'200
201.3011	Traitements	-	-	190'000		190'000	-
201.3091	Frais de formation	-	-	1'500		1'500	-
201.3181	Frais de port	-	-	5'500		5'500	-
201.3901	Charges sociales	-	-	53'200		53'200	-
201.4362	Remb. Frais administratifs	-	-		11'000		11'000
201.4901	Vent. Sur les charges sociales	-	-		239'200		239'200

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Chers collègues, comme cette proposition de transfert est un peu particulière, et touche, comme l'a dit M. le Conseiller CHERBUIN, 12 comptes, je vous propose la chose suivante : je vais vous faire voter sur l'ensemble de cette proposition de transfert en vous citant les comptes touchés en introduction de l'ouverture des discussions sur cet amendement. Si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire, nous traiterons les amendements sur chaque compte, un à un, que cette proposition implique, au fur et à mesure de l'avancée de ce budget. L'idée c'est de faire un bloc sur l'idée de ce transfert de comptes.

Je pose donc la question suivante : est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Cela n'est pas le cas.

Avant d'ouvrir la discussion sur cet amendement, je me dois d'appliquer l'art. 97 de notre

règlement qui stipule :

« Les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées ».

Comme il y a une majoration des comptes 201 Bureau des salaires de plus de 10%, je demande donc à la Municipalité et la Commission des finances si elles se sont prononcées sur cet amendement, si ce n'est le cas nous ferons une brève interruption de séance pour que ces organes puissent en discuter.

La Municipalité ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, peut-être la Commission des finances d'abord.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La Commission des finances ?

Mme la Conseillère Anne GANDER :

Dans son rapport, la Commission des finances a choisi d'évoquer le retour du Bureau des salaires au Service des finances sous forme de vœux. Par ailleurs, elle n'a ni discuté, ni validé l'amendement proposé par M. le Conseiller CHERBUIN.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Très bien. Afin d'appliquer au mieux l'article 97, je propose une interruption de séance de cinq minutes pour que vous puissiez vous positionner. Nous reprendrons à 23h33. Je prie la Commission des finances d'aller dans la salle d'à côté.

Reprise des débats

Mme la rapportrice de la Commission des finances, est-ce que vous pouvez vous prononcer sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Anne GANDER :

Oui, Mme la Présidente. La Commission des finances est partagée avec 2 pour, 2 contre et 2 abstentions, le Président étant absent, on n'a pas sa voix prépondérante.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Rien de plus clair. La Municipalité veut-elle se prononcer sur cet amendement. ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité vous propose de rejeter cet amendement, mais surtout de ne pas entrer en matière parce qu'il n'est pas recevable, M. le Conseiller.

Pourquoi n'est-il pas recevable, eh bien parce que l'organisation des dicastères, des services et des sections est du ressort exclusif de la Municipalité et que changer de place les comptes, ça implique un changement dans l'organisation interne des services. Cela figure à l'article 66 de la Loi sur les communes, repris à l'article 7 du règlement de la Municipalité que votre Conseil a accepté le 12 mars 2009.

Donc, je vous propose M. le Conseiller de retirer votre amendement, car s'il est voté, ça va nous

*Discussion s/proposition
d'amendement*

poser un problème.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Une fois n'est pas coutume, je ne serai pas d'accord sur la forme avec notre Syndic, par contre je suis d'accord avec le fond. L'amendement que nous soumet le Conseiller CHERBUIN c'est de transférer des montants d'un compte à un autre et ça c'est une compétence du Conseil communal. Par contre, il sous-entend que si nous déplaçons ces montants-là, ça impliquera forcément une modification de l'organigramme des services communaux. Ces organigrammes-là sont de la compétence exclusive de la Municipalité donc le Syndic a raison sur ce point-là.

Donc, en gros, que nous votions ou non cet amendement, ça ne changera rien puisque la Municipalité pourra continuer à s'organiser comme elle le souhaite en prenant l'argent dans un autre élément pour payer ces salaires-là, c'est pour cette raison que je vous suggère fortement de refuser cette proposition.

*Retrait de la proposition
d'amendement*

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Vu la rigueur des articles de loi qui viennent d'être cités à l'intention des Conseillers, je retire cet amendement.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Très bien M. le Conseiller. Le Conseil communal prend acte que vous retirez cet amendement.

3 *Urbanisme et
Bâtiments*

34 *Bâtiments financiers
340.3011 Traitements*

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Comment justifiez-vous l'augmentation de ce compte à savoir, budget 2014 : Fr. 154'000.-- et au budget 2015 Fr. 227'000.-- ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère CARP, il ne s'agit en l'occurrence pas d'une augmentation de ressources à la gérance. Nous avons un poste vacant, d'ailleurs depuis je dirais une année, de responsable de la filière Bâtiment. Nous avons à URBAT pris la décision, il y a quelques années, en effet, d'engager un responsable unique, un chef de filière unique pour la filière Bâtiment et pour la gérance communale. Ce poste étant vacant, nous avons fait un choix différent, cette fois, de repourvoir ce poste dans un premier temps par une gérante professionnelle pour s'occuper plus directement de ces aspects-là.

Nous avons dans le même budget, mais alors il faudrait que je trouve où, demandé cette année une ressource supplémentaire, non pas à la gérance, mais du coup au Bâtiment, je vais vous trouver cela tout à l'heure, pour repourvoir cette fois, la responsabilité du secteur Bâtiment.

Donc voilà, on avait un poste unique pour gérer deux entités, on a choisi d'avoir deux postes distincts aujourd'hui pour gérer ces deux entités-là.

Au fond, l'augmentation, elle est partiellement là au final et partiellement dans le bureau technique. Je suis désolée de ne pas être plus précise à ce sujet, mais ça doit être quelque chose comme ça...341.3011 (Service technique, traitements). Est-ce que cela vous convient comme réponse ?

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Mais c'est encore pire, si vous me dites que vous avez encore une augmentation ailleurs !

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est un peu compliqué cette cuisine, mais c'est vrai que nous avons, il y a quelques années deux postes, un poste de chef des gérances et un poste de responsable des Bâtiments. Nous avons créé un poste unique, une réorganisation interne en disant : c'est la même personne qui va occuper les deux fonctions.

Et puis, on est revenu en arrière, en disant, ça ne fonctionne pas, il faut un responsable des gérances, donc c'est cette personne qui est à 60%. On a créé ce poste parce qu'il n'existait plus puisqu'il n'y en avait plus qu'un pour deux fonctions en fait, on a créé ce poste. Et puis, on a créé un poste à 100%, mais qui existait déjà puisqu'il existait pour les deux, c'était un poste à 100%. On l'a pris ce poste à 100% pour les deux, on l'a mis comme chef des bâtiments. Donc on a une augmentation finalement de 60% au total.

Mais, c'est plus compliqué que cela, Mme la Conseillère, parce que, dans l'intervalle, évidemment, comme on a fusionné deux postes, on en avait un de bon donc on l'a utilisé à autre chose et voilà, mais parce qu'on en avait besoin, Mme la Conseillère, pas parce que juste, il fallait occuper un poste vacant.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Donc, en définitive, ça signifie bien aujourd'hui qu'il y a 1,6 postes au Service des gérances, on est d'accord, c'est bien juste ? C'est ce qui est marqué dans le commentaire en tous les cas.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, il y a 2,3 postes.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Oui pardon, 2,3 postes à la place de 1,7, d'accord. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Pour mémoire, en octobre 2010, le Conseil communal a accepté d'introduire une allocation d'aide aux familles modestes en introduisant un système de bons d'achats à faire valoir dans les commerces locaux.

Le principe mis en place est simple, elle octroie des bons, se fait sur la base des subsides versés par le canton pour alléger les primes d'assurances maladie. Le Conseil d'Etat a récemment décidé d'adapter ces barèmes afin de compenser les hausses des primes d'assurances maladie sur le revenu disponible des ménages aux conditions financières précaires. Compte tenu du système mis en place pour la distribution des bons, cette modification impliquera une augmentation des coûts de cette mesure.

En conséquent, je souhaite amender le compte 710.3665.10 en augmentant le montant de 10%. Le compte 710.3665.10 sera porté à Fr. 462'000.--.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Construire un budget n'est pas chose facile, cela nécessite des heures de discussions, des compromis, des consensus. Tel fût le cas pour le budget 2015 que la Municipalité vous présente ce soir. Ce budget est le fruit d'un long travail et celui-ci nous semble équilibré entre les différents dicastères.

Dans ce contexte, la Municipalité vous invite à accepter le budget tel que proposé et par conséquent de refuser l'amendement de M. le Conseiller BALET.

A propos de l'amendement lui-même, j'aimerais souligner, qu'effectivement, le canton a décidé d'augmenter le montant global des subsides. Aujourd'hui, il est impossible de dire quel impacte

5 Jeunesse et
cohésion sociale
71 Jeunesse et
cohésion sociale
710 Service social
communal
710.3665.10 Allocation
d'aide aux
familles

Discussion s/proposition
d'amendement

cela aura sur notre aide aux familles. Est-ce qu'il y aura plus de familles bénéficiant du subside ? Est-ce que les familles verront leur subside augmenter ? Nous n'en savons rien pour l'instant. Cependant, l'ensemble des ayants-droit sera informé par courrier qu'ils ont droit à un ou à plusieurs bons.

Dernier point, aujourd'hui pour 2014, nous avons distribué pour environ Fr. 400'000.-- de bons.

M. le Conseiller Fanny SPICHIGER :

On a beaucoup parlé ce soir de qualité de vie à Yverdon. Ce genre de mesure en fait également partie. Nous espérons pouvoir offrir à Yverdon une qualité de vie pour toutes et tous, donc le groupe des Verts vous appelle à soutenir cet amendement.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

L'amendement est refusé par 36 voix contre 32 et 1 absentions.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Lors de l'adhésion d'Yverdon à la communauté tarifaire Mobilis, le Conseil communal a accepté la mise en place d'un subventionnement des abonnements pour les bénéficiaires d'une rente AVS. Le but était d'atténuer les effets de l'augmentation des prix au système mis en place.

Une des raisons principales était d'éviter que pour des raisons financières, certaine personne âgée ne renonce à prendre un abonnement pour les transports publics, risquant ainsi à ce sédentariser peu à peu, faute de pouvoir se déplacer.

Je souhaite augmenter le montant de ce compte afin de permettre à plus de personnes de bénéficier de cette mesure. En conséquent, je souhaite augmenter le compte 710.3669 en augmentant le montant de 10%. Le compte 710.3669 sera porté à Fr. 44'000.--.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je ne vais pas vous refaire tout le laïus que j'ai fait à l'amendement précédant, mais là aussi la Municipalité vous invite à refuser cet amendement.

Ce que je suis en mesure de vous dire ce soir c'est qu'aujourd'hui, pour l'année 2014, nous avons distribué pour Fr. 26'900.-- de bons.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

L'amendement est refusé à une petite majorité.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Ce compte était de Fr. 34'000.- en 2014 au budget et Fr. 95'000.-- pour 2015. C'est bien écrit que c'est pour le 1^{er} août, mais ça ferait trois fois plus, est-ce que c'est vraiment ça ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Donc, nous avons effectivement dans ce compte-là, une subvention à L'Amalgame de Fr. 35'000.-- pour les évènements et de Fr. 30'000.-- pour l'organisation.

Une partie de ce montant, vous le trouviez dans le compte 718.3116 (Matériel activités et

Vote

- 5 Jeunesse et cohésion sociale
- 71 Jeunesse et cohésion sociale
- 710 Service social communal
- 710.3669 Aides abonn. seniors Travys

Discussion s/proposition d'amendement

Vote

- 5 Jeunesse et cohésion sociale
- 71 Jeunesse et cohésion sociale
- 718 Service social communal
- 718.3653 Subventions diverses

animation) qui est en légère diminution puisque c'était dans ce compte-là qu'on avait le montant d'animation pour L'Autre 1^{er} août qu'on a sorti dans le cadre de la subvention versée à L'Amalgame.

6 Police et Sport
60 Police administration
609 Locaux
609.3161 Loyers

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Compte qui voit une petite augmentation de Fr. 13'000.--. On y apprend sur la page de droite qu'il s'agit d'un loyer en prévision d'un éventuel poste de police à la gare (projet non validé). Alors, je suis un tout petit peu étonné de trouver des projets non validés dans le budget de la Municipalité.

Dans mes connaissances de la façon dont on prépare un budget, qu'il soit cantonal ou communal, généralement la Municipalité valide un certain nombre de projets et puisqu'ils sont validés, puisque ce sont des projets qui sont soutenus par la Municipalité, on les met dans le budget, ça fait en sorte que le budget soit effectivement quelque chose qui correspond à la réalité. C'est en tous les cas des principes qui sont particulièrement chers au grand argentier cantonal, Pascal BROULIS, et je suis étonné qu'il figure de cette manière-là dans notre budget.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il arrive, M. le Conseiller, que le budget ne soit pas tout à fait chrono avec les décisions de la Municipalité et vis et versa. Il y a effectivement un projet qui a été discuté en Municipalité, je crois que peut-être même qu'on l'a évoqué ici, d'ouvrir peut-être une accroche à la gare, un poste de police à la gare. Ça a été budgété comme tel. C'est resté dans le cadre du budget. Effectivement ça n'a pas pour l'instant, été jugé opportun par la Municipalité d'ouvrir ce poste de police à la gare. Toujours est-il, vous le savez aussi bien que moi, M. le Conseiller, qu'un budget n'est pas une obligation de dépenser, mais qu'il est une possibilité pour la Municipalité.

La Municipalité donc, garde le choix et le loisir de le décider, le cas échéant, en plus de ça, elle aurait l'argent au budget, de l'ouvrir si elle le juge nécessaire et si elle ne le juge pas nécessaire, eh bien ça restera un projet sans suite. Voilà M. le Conseiller, ce que je peux vous dire, l'explication en regard de cette petite augmentation de Fr. 13'000.--, je crois, vous l'avez dit vous-même. Je vous remercie.

7 Culture et Tourisme
102 Jumelages
102.3171 Jumelages

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Au compte « Jumelages » - qui a changé de dicastère puisqu'il est maintenant dans « Culture et Tourisme » et qui était auparavant dans Administration générale - on voit aux « Comptes 2013 » Fr. 18'919.--, au « Budget 2014 » Fr. 47'000.-- et au « Budget 2015 » Fr. 108'000.--. Si j'en crois le rapport de gestion que nous avons reçu pour l'année 2013, je constate que nous avons reçu - en 2013 - , une délégation de Kagamino, la ville avec laquelle nous sommes jumelés. Il me semble que cette année, il y a le projet d'aller trouver ces gens à l'autre bout du monde, ce dont on peut se réjouir. Ils ont été reçus à Yverdon du 11 au 13 octobre 2013, ils ont été logés dans des familles et ils ont pu s'imprégner de nos us et coutumes, ils ont visité notre déchèterie, le centre Pestalozzi, plein de choses intéressantes sur ces trois jours.

J'aimerais savoir à quoi est destiné la somme de Fr. 108'000.-- qui est inscrite au budget puisqu'elle est plus que double par rapport à ce qui était attribué à l'année 2014 ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, ce compte a atterri maintenant dans le dicastère Culture et Tourisme puisque j'ai repris la présidence de la Commission de jumelage au 1^{er} janvier 2014. Alors, effectivement, vous l'avez évoqué, nous avons le projet d'aller rendre visite à nos amis jumelés de Kagamino puisqu'en 2015, nous allons fêter le 20^e anniversaire de cette chartre d'amitié.

Mais, ce n'est pas tout, c'est une année très riche pour la Commission de Jumelage. Nous allons également fêter un anniversaire, le jumelage le plus long que nous ayons, c'est avec la ville de Nogent-sur-Marne avec laquelle nous allons fêter le 50^e anniversaire. Donc il y a des montants

qui sont prévus pour accueillir dignement nos amis nogentais ainsi que comme la tradition le veut, que nous accueillions aussi des délégations des autres communes.

Mais, ce n'est pas tout, nous fêtons aussi en 2015, le 30^e anniversaire de l'amicale des Collesanesi et à ce titre, comme ils étaient déjà venus notamment avec la fanfare La Banda, certains s'en souviennent certainement, ils vont revenir cette année 2015 au mois de juin. Ça c'était pour les choses un peu particulières qui ont lieu en 2015.

Et c'est sans compter les échanges traditionnels que nous avons chaque année, que ce soit avec des classes d'écoles à Nogent, à Winterthur ainsi que les aînés nogentais et les aînés yverdonnois qui ont des échanges, ainsi que notamment la course des Cygnes où nos amis nogentais sportifs viennent traditionnellement.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour des activités prévues. Peut-être qu'il y aura encore quelques chose avec Pontarlier, on a fêté les 10 ans l'année dernière, donc ce sera peut-être un peu plus calme avec eux cette année, mais comme quoi, vous le voyez, nous avons un riche programme en l'année 2015, d'où l'augmentation de budget.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie Mme la Municipale pour les informations données.

Je vois que c'est une année très riche. Je déclare mes intérêts, je suis présidente d'une fête qui s'appelle la Fête Eau-Lac. Nous allons avoir naturellement une nouvelle fête en 2015. Si les amis de Nogent que nous connaissons depuis longtemps, comme vous l'avez indiqué, Nogent c'est l'endroit des ginguettes au bord de l'eau, si nous pouvons collaborer, nous le faisons volontiers.

7 Culture et Tourisme
152 Direction du Service
de la Culture
152.3653.07 Aide au
cinéma

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Ce compte bénéficie d'une augmentation de Fr. 12'500.-- dont la cause est la création d'une subvention pour Cinédici. Curieuse de savoir quelles étaient les prestations de ladite association, je me suis empressée de faire une recherche sur internet. Quelle n'a pas été ma surprise, après avoir ouvert la page internet cinedici.ch d'y lire bonne année, rendez-vous à l'hippodrome en 2013 ! Aucune recherche supplémentaire ne m'a permis de trouver d'autres informations postérieures à 2012.

Voici mes quelques questions :

- Est-ce que Cinédici existe toujours ?
- Que fait cette association ?
- Quelle est la fréquentation de ses supposées activités ?
- Pourquoi subventionner cette association qui ne semble plus gère être active plutôt que d'autres associations culturelles de la ville ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, l'association Cinédici avait été créée pour l'année 2011, peut-être certains s'en souviennent parmi vous. Elle avait créé du cinéma dans les Caves du Château à l'occasion de la fermeture des différentes salles de cinéma à Yverdon.

L'idée était que cette association qui existe toujours formellement, puisqu'elle n'a pas été dissoute, propose un modèle de cinéma qui aurait pu ou pourrait prendre place dans la tribune de l'hippodrome d'où le rendez-vous qui était suggéré sur leur page internet, puisque nous avons un projet à la tribune de l'hippodrome de micro salle de cinéma. Le projet est resté pour l'instant un peu en stand-by, vous le constaterez, mais tout le projet avait été monté, il y avait encore quelques soucis de financement pour ce projet.

Donc, elle n'a pas fonctionné en 2012, 2013, 2014, mais l'idée du Service de la culture c'est de

7 Culture et Tourisme
152 Direction du Service
de la Culture
152.3011 Traitements
152.3901 Charges
sociales

relancer ce projet, de voir comment nous allons ou nous pourrions arriver à le finaliser, notamment au niveau financier, et dans ce cadre-là, effectivement, de prévoir au budget, la subvention pour cette association.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

J'entends déposer un amendement au compte 152.3011 Traitements et 152.3901 Charges sociales.

J'ai pu constater à l'analyse du budget du Service de la culture que le dicastère est en hausse malgré tout, pour différentes raisons, poste à la bibliothèque publique... Et puis, surtout, j'ai pu constater que les moyens qui sont prévus sous forme de subventions, d'aide, de cachets aux différentes institutions et établissements, théâtres de la ville sont en augmentation d'à peu près Fr. 300'000.--. Et puis, j'ai constaté également qu'un poste d'assistant de projet ou de chef de projet était prévu au poste 152.3011, comme mentionné tout à l'heure et ce poste, je vous le dit d'entrée, ne me paraît pas justifié par les lacunes criantes, un côté impératif immédiat ou des besoins avérés et absolument déclarés.

Je constate également que le dicastère dispose de larges moyens en termes de management entre le poste de Mme la Municipale, celui de son chef de service qui a été récemment créé ainsi que les responsables des différents musées et établissement culturels, et ceci sans compter les capacités de travail qui existent dans les associations subventionnées et auprès des bénévoles.

Renforcer ces fonctions de management ne me paraît donc pas nécessaire ni indiqué, il conviendra de concentrer des moyens supplémentaires, le cas échéant, directement au niveau des prestations. Et cette crainte de voir gonfler les états-majors m'avait d'ailleurs déjà conduit lors des discussions du budget 2012, lors de la création du poste de chef du Service de la culture, à émettre ces mêmes inquiétudes.

Je vous propose donc les amendements suivants : 172.3011 traitements, Fr. 304'000.-- à réduire de Fr. 100'000.-- et puis le 152.3901 charges sociales y afférant de Fr. 97'000.-- réduit proportionnellement de Fr. 28'000.--. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Avant de faire voter ces amendements, j'espérais pouvoir avancer sur le budget et juste déborder un peu au-delà de minuit et boucler le budget, mais nous sommes à minuit dix. Je vais d'abord vous faire voter sur la séance de relevée, soit l'article 80 : « *sur décision de la majorité des membres présents, l'assemblée peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent. Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance* ».

Je vous propose de poursuivre nos discussions au-delà de minuit comme nous l'avons déjà entamé. J'ouvre la discussion sur cette proposition.

La parole n'est pas demandée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de prolonger les débats au-delà de minuit.

Nous reprenons. Nous sommes face à deux amendements, au compte 152.3011 traitements qui diminue de Fr. 204'000.-- , nous penons déjà ce premier amendement.

Je rappelle que les histoires de majoration de 10% etc. qui devaient demander l'assentiment de la Commission des finances et de la Municipalité étaient dans le cadre d'une majoration et non pas d'une diminution.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Discussion s/proposition
de séance de relevée

Vote

Discussion s/proposition

d'amendement

Mme la Présidente, excusez-moi, je demande un amendement d'une réduction de Fr. 100'000.--, on est bien d'accord et non pas de Fr. 204'000.--.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Ça le porte à Fr. 204'000.--.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Vous avez évoqué beaucoup de choses, beaucoup d'institutions, beaucoup de gens qui travaillent dans le dicastère de la culture, mais là, le chapitre dont nous parlons, c'est vraiment la direction du service. Les autres directeurs de théâtres, je ne parle pas des musées puisque ce sont des institutions subventionnées et pas des institutions de la ville, ont leur propre travail, leur propre institution à gérer et à diriger. Vous l'avez dit tout à l'heure le Service de la culture est tout jeune puisqu'il a été créé, il est effectif, en fonction à partir de juin 2012. Au départ, il y avait donc, comme vous l'avez dit, un chef de service à 100% et une assistante de direction à 60% plus une chargée de projet à titre temporaire, comme on l'a évoqué tout à l'heure, sur quelques mois.

Avec les personnes actuellement en poste, nous ne couvrons même pas les horaires d'ouverture d'un service, cinq jours par semaine et il n'est pas rare que mon chef de service ou moi-même nous prenions les téléphones, que nous allions répondre au guichet et que nous fassions ce genre de petites tâches.

Je rappelle également que le travail qu'un chef de service c'est de diriger un service, de s'occuper de tout ce qui est administratif, le budget, les comptes, le management, etc., qu'il accompagne les institutions culturelles communales, qu'il accompagne également les institutions subventionnées en proposant ou en faisant évoluer la politique culturelle qui a été votée par la ville en 2011. En plus de ce travail, très administratif si l'on veut, les principales réalisations du service en 2014 ont été la mise en place du réseau culturel régional, la création du portail culturel régional « emois.ch », le développement avec succès du projet de bibliothèque scolaire, la restructuration de l'administration des théâtres, la co-organisation de L'Autre 1^{er} août, la co-organisation des festivités du mois de décembre, le Marché de Noël.

Concernant ce nouveau poste, ce n'est donc pas du management, c'est bien un chef de projet qui aura pour principales tâches de travailler sur l'optimisation du fonctionnement de la Marive, le développement du projet de nouvelle bibliothèque et des cinémas, le développement du secteur événementiel culturel en général et d'une manifestation d'envergure en particulier, le développement d'un projet de locaux pour les institutions culturelles que ce soient des salles de répétitions, des ateliers d'artistes et des surfaces de stockages pour les collections des musées qui en manquent cruellement. Voilà en gros les tâches qui sont prévues pour cette personne et c'est vraiment de la gestion de projets et pas du management.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je serais brève. Une fois encore, on se retrouve dans la même situation que tout à l'heure, j'ai envie de dire. On est tous très fiers du rayonnement de la ville d'Yverdon, on en parle haut et fort, on est tous très fiers de son rayonnement culturel, des différentes actions qui ont pu être menées. Ça ne se fait pas tout seul. A un moment donné, il y a besoin de force, il y a besoin de coordonner des actions, il y a besoin de concrétiser les choses. Alors, voilà, on peut avoir des beaux principes, des jolies promesses, de temps en temps, il faut quand même se donner les moyens de concrétiser les choses et c'est ce qu'on nous propose ce soir, en l'occurrence, ce n'est pas un projet non validé, si j'entends bien, donc allons-y.

En tous les cas, je vous encourage à refuser cet amendement et à faire confiance dans la Municipalité, dans son choix pour qu'on puisse être toujours fiers et heureux du rayonnement possible de cette ville, notamment pour les questions, on a parlé de cinéma, d'événementiel, de la bibliothèque, de locaux pour les institutions yverdonnoises, je crois qu'il faut se donner les

moyens ce soir de mener à bien cette politique. Merci.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Mon intervention va exactement dans le même sens que ma préopinante. Ajouter un 80% d'activité à la direction du service me paraît être, en tous les cas, une demande tout à fait légitime, compte tenu de l'aura et plusieurs se sont fait l'écho de la culture pour Yverdon, dans sa région. Il paraît donc normal que le chef de service s'intéresse au management et consacre l'essentiel de son temps à ce travail-là et que la gestion de projets soit confiée à une autre personne. Ceci étant évidemment dans le but de le libérer de ces tâches qui sont très proches du terrain, de façon à ce qu'il puisse consacrer l'essentiel de son activité à la gestion des projets. Donc, je vous encourage également à rejeter la proposition d'amendement.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'amendement est refusé par 33 voix contre 31 et 5 abstentions.

Nous sommes face à un deuxième amendement au compte 152.3901 (Charges sociales), à mon avis, mais là, je ne suis pas sûre et je demande l'avis de l'assemblée, cet amendement tombe de facto. Très bien, j'ai le sentiment que j'ai l'assentiment de son auteur qui enlève cet amendement. Parfait.

7 Culture et Tourisme
152 Direction du Service
de la Culture
152.3653.03 Association
du Petit
Globe

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mme la Municipale, puis-je vous demander de nous éclairer sur la situation de l'Association du Petit Globe, est-ce que les événements jouent un rôle par rapport à ces Fr. 138'500.-- ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Bien sûr que je peux vous éclairer. Il y a eu un communiqué de presse qui a été fait récemment qui s'est fait l'écho, effectivement, de la situation de l'Association du Petit Globe. Nous avons déjà commencé à monter le budget 2015 au moment où cette annonce a été faite, le mois dernier.

Donc effectivement, l'intitulé du compte 152.3653.03 Association du Petit Globe, ce montant va être attribué à la direction des théâtres qui vont reprendre, comme il a été annoncé, la gestion pour la saison 2015 de la programmation du Petit Globe. Je ne sais pas si j'ai été très claire ? Oui.

7 Culture et Tourisme
152 Direction du Service
de la Culture
152.3653.08 Subventions
culturelles

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Ce compte bénéficie d'une augmentation de Fr. 50'000.--. L'explication donnée en est la création d'un prix culturel régional de Fr. 10'000.--. S'il me semble intéressant pour le rayonnement de notre ville et pour la promotion de la culture de créer un tel prix, je souhaite néanmoins savoir quels frais d'organisation justifient d'augmenter la subvention de Fr. 40'000.-- de plus que la somme du prix à décerner ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Dans la mesure où il s'agit d'une erreur commise par le Service des finances, je vais vous répondre.

Effectivement, il y a une augmentation, mais qui n'est pas aussi conséquente, elle est là, c'est une autorisation de dépenser, heureusement pas une obligation, mais il y a eu une erreur et plutôt que de diminuer de Fr. 20'000.--, comme la Municipalité l'avait demandé, le poste a été

augmenté de Fr. 20'000.--, ce qui fait un écart de Fr. 40'000.-- par rapport à la décision de la Municipalité. Ceci explique cela, mais ça ne veut pas dire que l'argent sera dépensé, il est simplement lié à une erreur de report de décision.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'aimerais juste revenir sur la réponse de Mme la Municipale concernant la réponse sur l'Association du Petit Globe. Si j'ai bien compris, donc, maintenant ça va être fait en interne, c'est bien juste.

Dans l'intitulé du compte, il s'agit bien d'une subvention à l'Association du Petit Globe, alors est-ce qu'il ne faudrait pas reventiler ces montants ailleurs ou bien à ce que ça se fera aux comptes directement ? Juste histoire d'être juste, parce que j'imagine que si on laisse ça dans les comptes « Association du Petit Globe », on n'est pas tout à fait transparent par rapport à ce qui est la vérité, en fait.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement M. VIQUERAT, vous avez tout à fait raison, ce sera ventilé dans les comptes. C'était plus simple de le faire dans les comptes que de tout déstructurer le budget.

8 Service des énergies
80 Administration générale
152 Direction et administration
801.3171 Promotion Marketing

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Compte avec un montant de Fr. 150'000.-- . Compte tenu que ce poste est nouveau, il aurait sans doute mérité un petite astérisque avec un renvoi explicatif, ce qui n'a pas été le cas. J'aurais voulu avoir quelques explications concernant ce poste de Fr. 150'000.--.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Effectivement, il s'agit d'un poste nouveau. Le SEY demande Fr. 150'000.-- de sponsoring pour les raisons suivantes.

D'abord parce que nous avons de nombreuses nouvelles prestations dans le multimédia, la connexion internet, le chauffage à distance, l'éclairage dynamique, le consulting en matière énergétique. Pour faire connaître ces nouvelles offres, nous souhaitons développer une stratégie de communication non seulement auprès des utilisateurs, mais également auprès des professionnels. Alors, nous avons commencé à mettre sur pied des séances d'information et de formation pour les professionnels : les électriciens, les installateurs, les ingénieurs et autres ; des conférences thématiques, comme celles qui a eu lieu à la HEIG le mois dernier sur la promotion des nouvelles énergies et l'efficacité énergétique. Vous avez remarqué que nous étions au Comptoir du Nord vaudois cette année. Nous souhaitons également être présents l'année prochaine avec un stand attractif et nous souhaitons mettre sur pied une à deux conférences avec des intervenants connus, évidemment, dans le domaine des énergies.

Et puis, le montant demandé servira encore à imprimer évidemment les outils de promotion, soit brochures, flyers, panneaux d'information, à distribuer ou à mettre sur le stand afin de pouvoir informer la population sur la politique énergétique de la commune et pour pouvoir promouvoir les énergies renouvelables.

Enfin ce montant a pour but de soutenir le montage et le démontage des installations provisoires demandées par les autres services de l'administration de la commune, par exemple JECOS ou le Service des Sports, mais aussi pour soutenir des manifestations locales.

Voilà la raison pour laquelle nous avons souhaité ce nouveau poste, au fond, qui n'est pas si nouveau que cela, on le retrouvait, je crois, sous une autre forme, je ne me souviens plus laquelle, on le retrouvait mais avec un montant moindre. Voilà ce que nous souhaitons faire avec ce montant. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous arrivons à la fin de ce passage en revue des comptes. Je vous invite maintenant à passer à la page 9 du budget, comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, cela d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'amendements qui changent les postes.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2015		Budget 2014	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	26'682'640	13'529'900	25'293'500	12'671'400
Finances	24'003'700	115'466'100	23'383'100	108'407'900
Urbanisme et bâtiments	24'239'960	8'271'800	23'220'640	8'048'790
Travaux et environnement	22'891'350	7'604'800	22'338'560	7'785'100
Jeunesse et cohésion sociale	37'205'765	5'945'000	34'919'980	6'223'700
Police et sports	39'481'865	23'485'220	38'258'200	22'481'300
Culture et Tourisme	10'071'200	2'448'900	9'040'820	1'889'400
Service des énergies	57'741'140	63'257'130	58'227'440	64'185'680
Totaux	242'317'620	240'008'850	234'682'240	231'693'270
Excédent de charges	2'308'770		2'988'970	

Autofinancement

	Budget 2015	Budget 2014
Résultat de l'exercice	- 2'308'770	- 2'988'970
Amortissements	16'664'150	15'864'630
Attributions aux fonds	4'666'950	3'588'300
Prélèvements aux fonds	- 1'481'360	- 399'780
Autofinancement	17'540'970	16'064'180

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Vote

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai juste une question à la Municipalité concernant la page 96 où l'on retrouve l'ensemble des charges du personnel.

Ma question est la suivante : si l'on prend les charges de personnel en 2010, on se situait aux alentours de Fr. 44'000'000.--. Aujourd'hui, on budgétise pour 2015 à Fr. 56'800'000.-- de charges en personnel ce qui fait une augmentation d'environ Fr. 12'000'000.-- en quatre ans.

Est-ce que nous pourrions ce soir, à ce Conseil, avoir des explications supplémentaires sur cette augmentation importante en charges de personnel ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il y a de nombreuses raisons qui justifient cette augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs au sein de notre administration communale.

La première d'entre elles, c'est l'accroissement de la population, donc l'augmentation du nombre d'habitants et donc de la ville elle-même, et donc des besoins en personnel, ne serait-ce que pour la nettoyer, l'éclairer etc., ça c'est une des raisons.

Une autre raison, c'est que l'on a un certain nombre de prestations qui sont nouvelles, mais financées soit par le canton, on pense pour cette année à la bibliothèque publique qui aura une fonction de bibliothèque scolaire, ou d'autres prestations comme les assistants de police qui viendront surveiller, mettre en œuvre le plan du stationnement, financer ces postes par la vente des macarons. Enfin, il a toute une série de raisons comme celles-ci qui expliquent l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs.

Et puis, il y a des prestations nouvelles que la Municipalité a souhaité mettre en œuvre, que votre Conseil a accepté et en tous les cas l'a accepté ce soir, notamment dans le domaine de la petite enfance et du parascolaire, puisque nous avons des lacunes importantes dans ce domaine-là et que si, au cours des précédentes années, nous avons augmenté nos prestations en faveur de la petite enfance sous forme de subventions, maintenant, nous augmentons ces prestations de manière conséquente, donc avec des postes supplémentaires aussi en nombre, pour ce qui est de l'accueil parascolaire.

Voilà une série de raisons, qui, de manière générale, parce que je n'ai pas tous les détails ici ce soir, qui expliquent l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs. Il faut évidemment mettre cela toujours en lien avec l'augmentation des recettes qui montre que l'on a une marge de manœuvre plus grande aujourd'hui qu'il y a quelques années et qui permette ces engagements notamment et l'augmentation des prestations pour une population qui en exprime le besoin.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Le groupe socialiste relève la bonne tenue du budget de notre ville malgré l'excédent de charges de 2,3 millions qu'il présente.

Nous constatons, contrairement au groupe UDC, avec plaisir que notre Municipalité prévoit l'engagement de personnel supplémentaire pour faire face à l'augmentation du volume des affaires à traiter dans de nombreux services de notre administration communale.

Cette dotation supplémentaire de 28 postes qui représente 7%, touche les secteurs qui doivent faire face à des réelles attentes et besoins de notre population : ainsi la police + 9 équivalent

plein temps (EPT), urbanisme et bâtiments + 4,5, cantines scolaires + 4 et l'administration générale + 2,5, sont les secteurs qui reçoivent la plus grande part de cette dotation supplémentaire.

Cette partie du budget est par conséquent une bonne réponse aux attentes exprimées par notre groupe l'année dernière lors de l'examen du précédent budget, et nous nous en réjouissons.

D'un autre côté, nous tenons à exprimer notre inquiétude au regard des investissements qui attendent notre commune vu l'insuffisance de la marge d'autofinancement, synonyme d'une prochaine augmentation de la dette qui, pour rappel s'élève aujourd'hui à un peu plus de 160 millions. En effet, sont annoncés en 2015 des investissements à hauteur de 35 millions et une capacité de notre commune à les financer à hauteur de 17,5 millions.

Aussi, nous invitons notre Municipalité actuelle et la future à prioriser ses investissements au regard des critères énoncés dans le plan qui nous a été communiqué la semaine dernière.

C'est donc un souhait et un message de prudence que notre groupe souhaite adresser à notre Exécutif.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Comme mentionné dans les conclusions du budget, les investissements futurs mobiliseront des ressources considérables. La ville devra se donner les moyens et n'exclut plus la réalisation de certains actifs. Il est réjouissant que la Municipalité aborde désormais le thème des désinvestissements de façon décomplexée pour mieux se concentrer sur ses missions au service de la population.

J'incite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour faire un inventaire du patrimoine et d'analyser les opportunités de vendre des objets qui seraient tout aussi bien gérés par des acteurs de l'économie privée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Juste pour rebondir par rapport à vos propos, M VALCESCHINI. C'est la majorité de la Municipalité qui en 2012 a dit qu'il serait plus prudent sur l'engagement du personnel communal. Donc, je ne suis pas en train de dire que nous sommes en train d'engager à foison et qu'il faut freiner cela, ça n'est pas moi qui l'ai annoncé, ça avait été publiquement dit en 2012.

Et juste une petite précision sur l'augmentation des habitants à Yverdon, on est à peu près en quatre ans, donc depuis 2010 à 2014, environ à deux mille cinq cents, donc ce n'est pas non plus une grosse augmentation en population. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le budget pour l'année 2015, soit le PR14.30PR est approuvé à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2015

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	199'397'470	42'920'150	242'317'620
Revenus	197'088'700	42'920'150	240'008'850
Excédent de charges	2'308'770		2'308'770

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000. --.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.-- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

7. PRÉAVIS
N° PR14.32PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'433'300.-- POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL DES RÉSEAUX D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ AINSI QU'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 662'700.-- POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES.
RAPPORTEUR : M. HARRY THONNEY REMPLAÇANT MME ANNE-LOUISE GILLIÈRON.

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Anne-Louise GILLIÈRON, Hélène GRAND, Marceline MILLIOUD (en remplacement de M. Daniel BURDET), Thierry GABERELL, Walter MÜLLER, Nicola SCHIRINZI et Harry THONNEY (en remplacement de M. Patrick DÉRIAZ).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Harry THONNEY ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5	La parole n'est pas demandée.								
Vote	L'article 5 est accepté à l'unanimité.								
Discussion sur article 6	La parole n'est pas demandée.								
Vote	L'article 6 est accepté à l'unanimité.								
Discussion sur l'ensemble du préavis	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.								
Vote	Voilà comment en cinq minutes, vous venez d'accepté le PR14.32PR à l'unanimité.								
Décision du Conseil	<p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement des réseaux des énergies ;</p> <p>Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'433'300.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p>Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4034 «Renouvellement réseaux 2015» et amortie de la manière suivante :</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- fonds de "renouvellement réseau eau" n° 928.1801</td> <td style="text-align: right;">Fr. 716'300.--</td> </tr> <tr> <td>- fonds de "renouvellement réseau gaz" n° 928.1801.1</td> <td style="text-align: right;">Fr. 639'400.--</td> </tr> <tr> <td>- fonds de "renouvellement réseau électrique" n° 928.1801.2</td> <td style="text-align: right;">Fr. 954'400.--</td> </tr> <tr> <td>- fonds de "renouvellement réseau éclairage public" n° 928.1801.3</td> <td style="text-align: right;">Fr. 123'200.--</td> </tr> </table> <p>Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des chaussées relative aux secteurs d'intervention du service des énergies ;</p> <p>Article 5 : Un crédit d'investissement de Fr. 662'700.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p>Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1438 « réfection chaussées SEY-2015 » et amortie en 20 ans au plus.</p> <hr style="width: 30%; margin: 20px auto;"/>	- fonds de "renouvellement réseau eau" n° 928.1801	Fr. 716'300.--	- fonds de "renouvellement réseau gaz" n° 928.1801.1	Fr. 639'400.--	- fonds de "renouvellement réseau électrique" n° 928.1801.2	Fr. 954'400.--	- fonds de "renouvellement réseau éclairage public" n° 928.1801.3	Fr. 123'200.--
- fonds de "renouvellement réseau eau" n° 928.1801	Fr. 716'300.--								
- fonds de "renouvellement réseau gaz" n° 928.1801.1	Fr. 639'400.--								
- fonds de "renouvellement réseau électrique" n° 928.1801.2	Fr. 954'400.--								
- fonds de "renouvellement réseau éclairage public" n° 928.1801.3	Fr. 123'200.--								
8. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR14.29PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES SUR 2 ANS DE FR. 525'000.-- POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DES ÉTUDES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION AINSI QU'AU FINANCEMENT DE NOUVELLES ÉTUDES THÉMATIQUES.</p> <p>RAPPORTEUR : M. PIERRE CHERBUIN.</p>								
Composition de la commission	<p>MM. les Conseillers Daniel COCHAND, Pierre CHERBUIN, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Mathias HUMBERT, Florent MICHAUD, Jean-Claude PEREY et Boris RICHARD.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pierre CHERBUIN donne lecture d'un paragraphe important ainsi que les</p>								

conclusions du rapport.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

La commission ad'hoc, tout comme la Commission des finances, s'est interrogée sur la justification du montant de Fr. 100'000.-- "Divers et imprévus pour études complémentaires", qui atteint 23.5% des études prévues. Vu les expériences réalisées dans les chantiers récents où sont impliqués d'autres partenaires exigeants et les inévitables questions complémentaires qui surgissent lors des analyses de détail, ce montant apparaît donc comme justifié même s'il semble généreux de prime abord. Il offre aussi une certaine liberté de manœuvre pour faire face, dans les délais voulus à des demandes nouvelles, des organes de subventionnement, du canton comme de la confédération. Lié au projet AggloY, il ne peut être affecté à d'autres sujets de préoccupation et peut être utilisé à des mesures sur n'importe lequel des territoires communaux concernés.

La commission salue le projet présenté, en particulier le lancement rapide des deux études thématiques, dont l'absence avait été regrettée à maintes reprises.

Elle regrette les lenteurs de procédures de toute origine et insiste sur le besoin d'une communication régulière et de qualité.

Elle souligne l'importance d'impliquer le plus en amont possible les partenaires stratégiques, tels les CFF.

Elle insiste sur la nécessité de coordonner au mieux les multiples démarches en cours, entre AggloY, ADNV et la commune.

En fin, elle remercie la délégation municipale pour la précision et la qualité des réponses qu'elle a fournies à ses questions. Elle relève également la clarté, l'exhaustivité et la précision du préavis présenté.

Fondé sur ce qui précède et, à l'unanimité de ses membres présents, la commission vous recommande d'accepter le préavis PR14.29PR tel que présenté.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté l'unanimité moins 2 abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté l'unanimité moins 2 abstentions.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté l'unanimité moins 1 abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.29PR est accepté l'unanimité moins 2 abstentions.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer au financement des études complémentaires du projet d'agglomération, telles qu'identifiées dans le préavis ;

Article 2 : Un crédit d'études de Fr. 525'000.-- lui est octroyé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte « Etudes AggloY 2015-2018 » n° 9323. Elle sera amortie en 10 ans au plus ;

Article 4 : Le Conseil prend acte de la répartition financière entre les communes de l'agglomération et d'un subventionnement cantonal estimé à Fr. 85'000.--.

9. **PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

9.1

Une Vœu de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT

Au vue de l'heure tardive et par soucis surtout de politesse envers vous, Mme la Présidente et M. le Syndic, je vous laisserai à vous, formuler vos vœux pour ces fêtes de fins d'année et moi, j'expliquerai le mien lors d'une prochaine séance, peut-être tout proche de la Saint-Valentin. Simplement, informer que je ne me contenterai pas des réponses fournies dans la communication CO14.08 suite à mon intervention du mois de novembre dernier. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

VŒUX DE LA PRÉSIDENTE

Mme la Présidente Carmen TANNER:

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons effectivement, comme l'annonçait M. le Conseiller VIQUERAT, aux vœux de la Présidente qui se transforme plutôt en adieu à notre Syndic Daniel VON SIEBENTHAL.

Chers collègues,

Avant de terminer cette séance, j'aimerais que notre assemblée prenne congé en bonne et due forme de notre Syndic qui termine là sa dernière séance avec nous.

Cher Daniel,

Tu es rentré à la Municipalité au 1^{er} janvier 1998 en tant que Municipal du service Education Jeunesse, puis, au 1^{er} juillet 2009, tu es devenu Syndic. Voilà seize années que tu as œuvré pour cette commune, ta commune. Depuis l'annonce de ta démission j'ai sué, pleinement sué en imaginant quel pouvait être les mots et le cadeau qui pouvait te remercier d'un tel investissement pour sa commune, pour le bien public, pour des idées.

Le 1^{er} point, au niveau des mots :

Cet été j'ai pu lire la biographie de Nelson MANDELA, dont ce passage concernant sa vision sur les dirigeants, oui je vais me risquer ici à citer Nelson MANDELA, au risque d'en faire un peu trop...mais j'assume totalement : « *les dirigeants se divisent en deux catégories : ceux qui sont versatiles, dont on ne peut prédire les actions, qui sont d'accord un jour sur un sujet et qui se désavouent le lendemain. Et il y a ceux qui sont constants, qui ont le sens de l'honneur, qui ont une vision.* ». Clairement, cher Daniel, tu fais partie de cette deuxième catégorie, car tu as fait preuve de constance, d'honneur et de vision. Pour toutes ces qualités, Yverdon-les-Bains a eu une grande chance de t'avoir eu comme Municipal, puis comme Syndic. Un grand merci.

Passons maintenant au cadeau :

Daniel pendant de nombreuses années, tu as donné ton temps, sans compter, à la collectivité. Combien de soirées passées en représentations, en séance de travail, ou au Conseil communal comme ce soir, au lieu peut-être d'être avec ta famille, tes amis ou tout simplement du temps pour toi ? C'est un choix tu me diras, mais c'est toujours un choix qui tire et qui est parfois douloureux, cela, pour quiconque qui s'engage pour la collectivité et pour des idées. Et bien cher Daniel, nous allons t'offrir un petit peu de ce temps, un moment de poésie rien que pour toi. Comme c'est une surprise à venir, je ne peux malheureusement pas te le dire ce soir, ni à mes collègues du Conseil communal d'ailleurs, ce qui est un peu paradoxal car mes collègues ne savent pas ce qu'ils t'offrent, c'est un peu spécial, je l'avoue...je leur demande d'ailleurs de me faire confiance, j'espère que je l'ai. Je vous dévoilerai le cadeau lors de notre prochaine séance. Sache simplement que ce modeste petit moment que nous allons t'offrir en surprise, révèle toute notre profonde reconnaissance et gratitude pour le temps que tu as donné. Une deuxième fois Merci Daniel...et je propose à l'assemblée de t'applaudir chaleureusement.

(Applaudissements)

VŒUX DU SYNDIC

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est la dernière fois que je vous m'adresse à vous en tant que Syndic de cette ville et en réfléchissant à ce que j'allais vous dire ce soir... non, je vais prendre les choses différemment.

Je me suis demandé lorsque j'ai réfléchi à ce que j'allais vous dire ce soir, qu'est-ce que j'allais bien pouvoir vous dire. Est-ce qu'il fallait que je revienne sur les raisons de ma démission, est-ce qu'il fallait que je dresse un bilan de mon action à la Municipalité pendant dix-sept années, Mme la Présidente et pas seize..., est-ce qu'il fallait que je parle de morale politique ou de vertu de la démocratie directe, est-ce qu'il fallait encore que j'évoque les enjeux pour le futur de notre ville d'Yverdon-les-Bains. Tout cela, je l'ai dit et répété à de nombreuses reprises ces dernières semaines, dès le lendemain de l'annonce de ma démission et le soir même déjà dans ma lettre et puis plus tard, face aux médias et à de nombreuses reprises. Et je ne me sentais pas de revenir sur tout cela, cela c'est derrière et puis devant, eh bien devant, il y a le discours que j'ai écrit qui se présente sous la forme d'une page blanche qui est aussi celle que j'ai devant moi maintenant, une page blanche que je me réjouis d'avoir devant moi et de pouvoir remplir de nouvelles expériences, de nouveaux bons moments, dans d'autres contextes, avec d'autres personnes, sous d'autres cieux sans doute, en tous les cas pendant une période.

Mais ce que j'aimerais vous dire ce soir, Mmes et MM. les Conseillers, ce qui me tient à cœur par rapport à la situation que nous vivons, une situation que nul ne peut l'ignorer, est tendue et parfois difficile, même très difficile, elle l'est beaucoup pour les Municipaux. Ce que j'aimerais

vous dire ce soir, je le tiens aussi, je le retire de tous les messages que j'ai reçu de collègues municipaux et syndics de ce canton et même de l'extérieur, lorsqu'ils ont appris ma démission, et j'en ai reçu de très nombreux. Qu'ils soient de très grandes communes ou de toutes petites, tous ces messages disent la même chose, tous ces messages disent le poids que représente l'engagement au sein d'une municipalité que ce soit pour une petite ou grande commune et je dis souvent que ça doit être encore plus difficile pour une petite commune. Le poids de cet engagement, la disparition de valeurs telles que le respect pour le travail, pour cet engagement, qui est souvent bénévole, qui est souvent extrêmement lourd en termes de charges de temps, comme l'a rappelé Mme la Présidente, cette disparition du respect, dont en parlait même un Conseiller d'Etat encore récemment, est une chose contre laquelle il faut combattre. Il faut respecter le travail de chacun, comme nous le devons, nous, à la Municipalité respecter votre travail.

Nous avons entendu souvent aussi ces dernières semaines, parler d'écoute et cela m'a beaucoup interpellé, cette idée que je n'étais pas à l'écoute, parce que je n'ai pas le sentiment de ne pas l'être. Mais pour prendre des décisions, et après avoir écouté, il faut bien faire un choix, et ce choix ne conviendra jamais à tout le monde Mmes et MM. les Conseillers, vous le savez bien, vous en faites aussi, vous prenez des décisions. Donc si l'on n'est pas d'accord avec une décision, on n'a pas le droit de dire par contre, que c'est par manque d'écoute. On peut écouter sans tenir compte de ce que l'on entend ou en n'en tenant compte que partiellement.

Et puis le dernier terme que j'aimerais évoquer ce soir et je m'arrêterai là, parce que la soirée et bien assez longue comme cela, c'est un terme qui me tient très à cœur parce que je crois qu'il résume tout, c'est le terme bienveillance. Je crois que chacun fait selon ses capacités, selon ses possibilités d'engagement, selon son inspiration du moment, mais chacun fait, j'en suis convaincu, du mieux qu'il peut, au moment où il le fait. En tous les cas, c'est comme ça que nous devons apprécier ce que chacun fait. Peut-être que ce n'est pas le cas, peut-être qu'il y a de la malveillance pour reprendre le terme à l'inverse, de la part de la personne qui fait, qui commet une action, mais d'une manière générale, on doit partir du positif et de se dire que si quelqu'un fait quelque chose, décide quelque chose, il le fait dans un esprit positif. Donc, la bienveillance s'est accueillir cela dans un premier temps, pour ensuite le critiquer, le remettre en cause, mais l'accueillir d'abord, l'entendre, l'analyser puis ensuite peut-être le remettre en cause.

Voilà Mmes et MM. les Conseillers, j'ai eu beaucoup de plaisir ce soir encore à participer à une séance aussi longue et intense que celle-là. Je vous remercie en tous les cas de la confiance que vous m'avez témoignée pendant toutes ces années. Je vous souhaite évidemment beaucoup de plaisir dans la suite de vos travaux que je suivrai de loin, je ne pense pas que je vais les regarder à la télé, mais il y a de toute façon des problèmes de connections, donc... en tous les cas dans un premier temps, mais je me réjouis de vous recroiser à une occasion ou à une autre.

Et comme il est de tradition, eh bien, je formule mes meilleurs vœux pour la fin de l'année, pour les fêtes de fins d'année, Noël, Nouvel an, venez nombreux sur la place Pestalozzi le 31 décembre.

Je remercie également mes collègues municipaux pour le travail qu'ils ont effectué et je vous invite quand même, pour ceux qui ont encore un peu d'énergie, à partager le verre de l'amitié à la salle des Pas perdus en dessous. Voilà. Bonne fin de nuit, on va dire. Merci

(Applaudissements)

Clôture

Voilà, je vous demande encore une minute d'attention, une minute, pour formellement clore cette séance. Avant cela, j'aimerais vous souhaiter en toute simplicité, vue l'heure tardive, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nous arrivons maintenant au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, aussi épuisante qu'elle soit, ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous

avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 février 2015 à 20 heures.

Il est précisément 1h, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2014

	Page
1. Appel.....	- 92 -
2. Communications de la Présidente	- 93 -
3. Communications de la Municipalité	- 94 -
4. Préavis n° PR14.02PR concernant l'adoption du plan directeur localisé (PDL) « Gare-Lac ». Rapporteur de majorité : M. Pierre DESSEMONTET Rapporteur de minorité : M. Daniel COCHAND.....	- 94 -
5. Préavis n° PR14.33PR concernant la 2 ^{ème} série de complément au budget 2014. Rapporteuse : Mme Anne GANDER, remplaçant M. Pascal BLUM, Président de la Commission des finances. .	- 130 -
6. Préavis n° PR14.30PR concernant le budget pour l'année 2015. Rapporteuse : Mme Anne GANDER, remplaçant M. Pascal BLUM, Président de la Commission des finances. .	- 134 -
7. Préavis n° PR14.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'433'300.-- pour les travaux de renouvellement annuel des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de Fr. 662'700.-- pour la réfection des chaussées. Rapporteur : M. Harry THONNEY remplaçant Mme Anne-Louise GILLIÉRON.	- 149 -
8. Préavis n° PR14.29PR concernant une demande d'un crédit d'études sur 2 ans de Fr. 525'000.-- pour participer au financement des études liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération ainsi qu'au financement de nouvelles études thématiques. Rapporteur : M. Pierre CHERBUIN.	- 150 -
9. Propositions individuelles et interpellations.	- 152 -
9.1 Une Vœu de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT	- 152 -
Vœux de la Présidente	- 152 -
Vœux du Syndic	- 153 -